

Politique départementale
de coopération internationale

YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT

Rapport d'activités année **2017**

Cabinet du Président
Août 2018



Yvelines
Le Département

*Le Conseil départemental des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Yvelines, partenaires du développement	4
La coopération décentralisée	6
¢ Bénin – Groupement intercommunal du Mono.....	9
¢ Congo – Département de la Cuvette.....	13
¢ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough	15
¢ Mali – Cercle de Kadiolo.....	18
¢ Mali – Cercle de Kolokani	20
¢ Sénégal – Région de Matam.....	22
¢ Sénégal – Département de Kanel	24
¢ Sénégal – Département de Matam.....	26
¢ Sénégal – Département de Podor.....	29
¢ Togo - Commune d’Anèho.....	32
¢ Togo – Préfecture de Blitta	36
¢ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée.....	38
Le soutien aux acteurs yvelinois.....	41
L’animation de la dynamique yvelinoise.....	42
Les ressources de la politique	43
¢ Organisation humaine	44
¢ Budget de la politique.....	44
Annexes	49
¢ Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2017	50
¢ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2018.....	51
¢ Annexe 3 – Liste des subventions versées en 2017 aux acteurs yvelinois	52

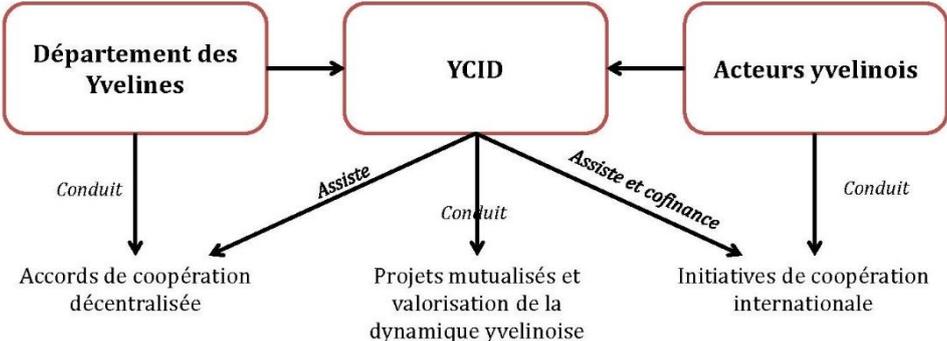
Yvelines, partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, partenaires du développement » s'est donné un nouveau cadre le 27 novembre 2015, pour la période 2015-2020, tenant en particulier compte des apports et nouvelles possibilités de la loi d'orientation et de programmation de l'aide publique au développement votée le 7 juillet 2014. Cette délibération définit de nouvelles orientations en donnant à la politique trois objectifs principaux :

- Faire de la *coopération décentralisée* un outil d'accompagnement des processus de décentralisation en vue de *construire les capacités des collectivités partenaires* à prendre en main leur propre développement de façon autonome et pérenne. En 2017, le Département a mis en œuvre 11 accords de coopération décentralisée (Bénin, Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo), ainsi que 10 partenariats exceptionnels (Haïti, Liban, Mali, Sénégal et Togo). La réorientation des programmes vers les priorités institutionnelles de la délibération-cadre 2015-2020 se poursuit, et met l'accent sur les capacités des collectivités partenaires : appui institutionnel (formation des élus et des administrations, renforcement matériel), appui à la mobilisation des ressources locales (fiscalité, services rendus, exploitation du domaine), appui à la recherche de financements extérieurs (avec cofinancement possible du Département) ;
- Renforcer et étendre la *structuration de la dynamique yvelinoise* de coopération internationale, en y intégrant les relations économiques, et en favorisant une gestion concertée et une appropriation de cette dynamique par les acteurs yvelinois. Cet objectif s'est traduit dès 2015 par la création d'un groupement d'intérêt public, « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID), permettant d'inclure dans la gouvernance des actions en direction des acteurs du territoire (accompagnement technique, soutien financier...) tous les acteurs souhaitant y prendre part. Fondé avec 10 membres, son extension est en cours (148 membres à la fin de l'année, extension possible à 217). YCID inscrit complètement son action dans les axes de la délibération votée, et demeure contrôlé et financé majoritairement par le Département, même si l'accent est désormais mis sur la co-construction des outils de promotion de la coopération en Yvelines ;
- Favoriser une plus grande cohérence et une plus grande lisibilité d'une coopération yvelinoise s'appuyant sur les *compétences départementales* et sur les *atouts de son territoire*. Cet objectif transversal concerne à la fois le Département, dans le cadre de sa coopération décentralisée, et YCID, dans le cadre de l'animation de la dynamique yvelinoise. Il s'agit de relier les principales compétences du Département (action sociale, gestion des collèges...) et la spécificité des acteurs de notre territoire (forte prédominance des associations œuvrant au Sénégal, présence de pôles économiques sectoriels...) avec les actions menées dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement », et ainsi conduire à une meilleure identification entre notre territoire et son action extérieure institutionnalisée.

La Mission coopération internationale, rattachée au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Ses effectifs sont désormais mis à disposition partiellement d'YCID, assurant ainsi une bonne continuité et cohérence des actions. Elle dispose de représentants locaux dans 2 pays (Sénégal, Togo) sous statut de volontaires de solidarité internationale. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental correspondant, environ, à un euro net par an et par habitant.

**L'organisation institutionnelle
de la politique « Yvelines, partenaires du développement »**





La coopération décentralisée

L'action extérieure des collectivités locales, qui relève des articles L-1115-1 et suivants du CGCT, fait partie intégrante de la politique française d'aide au développement. Renforcée et élargie dans ses objectifs et moyens par la loi 2014-773 du 7 juillet 2014 portant orientation et programmation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, l'action internationale des collectivités a fait l'objet d'un livre blanc du Ministère des affaires étrangères « *Diplomatie et territoires – Pour une action extérieure démultipliée* » publié en décembre 2016, et l'AFD a mis en place en 2016 un « Club des collectivités locales partenaires de l'AFD » adossé à une nouvelle stratégie de relations entre l'AFD et les collectivités. Enfin, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), organe d'orientation de la politique française, a encore rappelé en février 2018 l'importance qu'il fallait accorder aux collectivités dans la mise en œuvre de la politique nationale d'aide au développement. Selon le MAE, en 2016, l'aide publique au développement des collectivités a atteint 82,9 millions d'euros (hors aide aux réfugiés : 48 millions d'euros), soit 1% de l'aide publique nationale.

En 2017, le Département des Yvelines a consacré 1 932 520,89€ à ses actions de coopération décentralisée, et obtenu pour celles-ci 1 012 250,14€ de ressources extérieures.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2017 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Fiscalité locale : déploiement d'outils et de procédures visant à améliorer la productivité des impôts locaux perçus par les communes membres du GI-Mono ou directement affectées au GI-Mono	299 804,65€/an (402 068,40€ en 2017)
Congo	Département de la Cuvette	2009	Gestion de la voirie : création d'une structure indépendante chargée de la propreté et de la maintenance de la voirie urbaine (routes et caniveaux) Accès à la santé : rénovation et mise à niveau des équipements de centres de santé urbains ou ruraux Jeunesse : création et animation d'un pôle d'animation jeunesse (médiathèque, infrastructures sportives, vie associative)	61 268,93€/an (70 828,96€ en 2017)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme, notamment à travers des chantiers jeunes de solidarité internationale	64 998,20€/an (83 103,21€ en 2017)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	Jeunesse : cibler la jeunesse 11-20 ans et améliorer ses conditions de scolarisation, son insertion dans la vie professionnelle et son épanouissement culturel et citoyen	38 742,96€/an (0€ en 2017)
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...), en particulier la zone du Lac Wegna	29 087,24€/an (3 880,60€ en 2017)
Maroc	Commune de Dakhla/Province de Oued-Eddahab	2017		18 892,57€/an (18 892,57€ en 2017)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Ne sont pas déduites les recettes reçues par le Département et spécifiquement affectées à certains accords. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (accueil de délégations, billets d'avion...).

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2017, données 2017 entre parenthèses

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2017 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines (ancien programme régional, en cours d'achèvement)	103 969,28€/an (19 127,98€ en 2017)
	Département de Matam	2015	Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	39 823,07€/an (59 914,20€ en 2017)
	Département de Kanel	2015	Eau et assainissement : études pour l'alimentation en eau potable à Tata Bathily Education : autonomisation financière des établissements scolaires Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	20 032,20€/an (6 794,80€ en 2017)
	Département de Podor	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets, équipement des structures de santé en incinérateurs à déchets médicaux Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement <i>(le Département prend la suite du Cadre de concertation des collectivités de Podor)</i>	129 617,13€/an (668 998,40€ en 2017)
Togo	Préfecture de Blitta	2007	Agriculture : structuration des filières locales de production et de commercialisation du riz et du maïs, développement des capacités de coordination du Conseil de Préfecture, et soutien aux infrastructures locales et organismes de production	62 216,90€/an (14 531,30€ en 2017)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves	155 688,79€/an (341 324,93€ en 2017)

Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 500 000 habitants. L'association a été créée en 2010. En 2015 se sont déroulées des élections communales, conduisant à un renouvellement important des exécutifs locaux. Le président du GI-Mono est le Maire d'Athiémé, Joseph ANANI.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée en 2016 pour une durée de 5 ans supplémentaires. Elle identifie 4 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières dans le cadre de la consolidation de l'intercommunalité ; gestion, traitement et valorisation des déchets solides et liquides ; protection de l'environnement, développement durable et lutte contre le réchauffement climatique ; valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture.

Le Département des Yvelines verse une partie de sa contribution directement au GI-Mono : deux comptes bancaires sont utilisés, dont un réservé aux dépenses cofinancées par l'Union européenne. Une autre partie de la contribution est versée à l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), qui demande à consolider à son niveau toutes les ressources liées au programme « fiscalité locale ». Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur deux programmes :

- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme a bénéficié d'un soutien financier de la part de l'Union européenne³, il se prolonge depuis avec un appui financier de moindre importance de la part du Département, de façon à maintenir une dynamique de développement du service ;
- Optimisation de la fiscalité locale. Ce nouveau programme, d'une durée de 36 mois (sur 4 exercices budgétaires) doit permettre d'une part d'améliorer la productivité fiscales des impôts à base foncière perçus par les communes, ceci afin d'accroître leur capacité contributive au budget du GI-Mono ; et d'autre part d'améliorer le rendement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le produit doit être affecté intégralement au GI-Mono. Ce projet bénéficie d'un cofinancement de l'AIMF et du Ministère des affaires étrangères⁴.

³ Financement conjoint avec le programme SPANC de la commune d'Anèho au Togo. Le montant global du programme conjoint est de 2,2 millions d'euros, dont 1,5 million financé par l'UE et 550 000 euros par le Département des Yvelines, de 2012 jusqu'à mi-2017 (prolongation de 6 mois par rapport au programme initial).

⁴ Le coût prévisionnel global de ce programme est de 1,07 million d'euros sur 36 mois. Le Département a reçu une subvention de 200 000€ du MAE, l'AIMF apportera 300 000€, les communes du Mono 200 000€, soit un coût résiduel pour le Département d'environ 370 000€.

Le Département continue par ailleurs à suivre l'avancement du dossier de transformation de l'association GI-Mono en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui est toujours en attente d'une décision au niveau du Conseil des ministres du Bénin depuis trois ans, et qui permettrait notamment au GI-Mono de percevoir directement les taxes affectées aux compétences qui lui sont transférées.

Depuis le départ du Volontaire de solidarité internationale affecté au Bénin fin 2014, c'est la Volontaire au Togo, Marie-Caroline POURCHET-DAVID, qui assure le suivi de cette coopération par des missions régulières au Bénin. Depuis juillet 2015, elle dépend hiérarchiquement d'YCID, et non plus du Département.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (346 663,77€) :

Suite à l'obtention d'un délai supplémentaire auprès de l'Union européenne pour achever la stratégie intercommunale de gestion des déchets démarrée en 2012, le GI-Mono a consacré l'essentiel des efforts financiers (soit 246 677,93€) à la mise en place de trois centres intercommunaux de tri et stockage des déchets, en remplacement du centre technique d'enfouissement unique prévu initialement. Au terme de ce projet qui aura duré 6 ans et demi, le taux de collecte des déchets sera passé de 2,5% à 15%, couvrant plus de 80 000 personnes (soit 7 fois plus qu'au démarrage du projet). Au total, ce projet aura nécessité un investissement de 1,82 million d'euros, financé à hauteur de 68% par l'Union européenne.



Il s'agit désormais pour le Département des Yvelines et le GI-Mono de veiller à la pérennisation de ce service, en attendant de disposer de ressources supplémentaires permettant de poursuivre son développement (c'est notamment l'objet du second programme en cours « optimisation des ressources fiscales »). Le GI-Mono a pris l'engagement de maintenir un niveau de service assurant la continuité de l'évacuation et du stockage des déchets, malgré une diminution par deux des effectifs dédiés au service intercommunal, en raison de l'absence de ressources propres suffisantes. Le Département s'engage pour sa part à apporter chaque année un soutien matériel

additionnel mais restreint qui doit favoriser l'amélioration ponctuelle de certaines dimensions du service (valorisation, surveillance de la propreté urbaine...) : une convention portant sur un financement de 15 245€ a ainsi été votée, pour des actions qui seront mises en œuvre l'an prochain. Parallèlement, le Département des Yvelines souhaite ouvrir une réflexion sur les possibilités de financement d'un centre d'enfouissement technique à l'aide de la finance carbone, autre source potentielle mais peu connue pour les projets à impact environnemental.

Optimisation des ressources fiscales (84 083,87€€) :

Ce nouveau programme, sur lequel une réflexion a été amorcée en 2016, vise à agir sur deux leviers de ressources potentiellement mobilisables par le GI-Mono pour contribuer au développement futur de son service de gestion des déchets. En améliorant la productivité des impôts locaux à base foncière, il serait possible d'une part d'accroître le produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEO), impôt qui sera intégralement affecté au GI-Mono lorsque celui-ci aura acquis le statut d'EPCI ; d'autre part, d'améliorer le rendement des autres impôts communaux (taxes foncières), et à travers cela supporter une augmentation de la cotisation que les communes versent annuellement au GI-Mono. Pour cela, des actions en matière d'amélioration des registres fonciers, de l'adressage des rues (afin de repérer plus facilement les contribuables) et de coordination entre les services fiscaux de l'Etat et les services domaniaux des communes pourraient être mises en œuvre. Le programme élaboré par le GI-Mono sur une durée de 4 ans (à compter de septembre 2017) représente un budget global de 1 070 000€, financé par l'Association internationale des maires francophones (300 000€), le Ministère des affaires étrangères (211 000€), les communes du Mono (200 000€) et le Département (360 000€). L'année 2017 a été consacrée au recrutement de l'équipe projet, et à l'acquisition des premiers équipements (véhicules, matériel informatique...).

BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation de l'Union européenne) sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Gestion des déchets	366 089,93 €	346 663,77 €	Compte coopération	-207 657,79 €	-328 064,66 €
Optimisation des ressources fiscales	292 342,22 €	84 083,87 €	Excédents 2016	237 289,62 €	237 289,62 €
			Département des Yvelines	402 068,40 €	402 068,40 €
			AIMF	150 000,00 €	100 000,00 €
			Communes du Mono	76 731,92 €	19 454,28 €
TOTAL	658 432,15 €	430 747,64 €	TOTAL	658 432,15 €	430 747,64 €

Le plan de financement du projet « optimisation des ressources fiscales » impliquait un sur-financement la première année, lié au reversement intégral au GI-Mono de la subvention perçue par le Département des Yvelines de la part du Ministère des affaires étrangères (210 966€). Ce surf-financement, qui sera amorti sur les années suivantes, explique que le compte « coopération » était prévisionnellement en excédent (207 657,79€). A la fin de l'année 2017, ce compte dispose encore de 328 064,66€, permettant de mettre en œuvre les programmes en 2018 et les reports d'activités de 2017.

PERSPECTIVES 2018

Depuis le début de l'année 2018, la coopération entre les Yvelines et le Mono est formellement suspendue, deux conditions devant être réunies pour envisager la reprise de la coopération : le GI-Mono doit consacrer à la gestion des déchets les moyens qu'il avait promis à l'été 2017, pour assurer le maintien de l'activité, ce qui passe notamment par le recrutement d'un responsable du service et par l'allocation de moyens budgétaires au fonctionnement du service ; et le GI-Mono doit s'assurer que les communes régleront à l'AIMF d'ici le mois de juin les contributions prévues dans le projet « optimisation des ressources fiscales » (100 000€ pour les années 2017 et 2018).

Sous réserve du respect de ces deux conditions, la coopération pourra reprendre, impliquant la poursuite d'une activité de soutien léger au service de gestion des déchets par le Département, et la poursuite des engagements financiers pour le programme lié à la fiscalité locale. Le remplacement du Volontaire de solidarité internationale sera également programmé en milieu d'année. Il s'agira par ailleurs, dans le cadre d'un stage, d'étudier l'opportunité de monter un dossier « finance carbone » pour contribuer aux futurs investissements (ou aux coûts d'exploitation) du service de gestion des déchets.

Congo – Département de la Cuvette

PRESENTATION

Le Département de la Cuvette est une collectivité locale créée en 2003 représentant une superficie de 10 000 km² pour une population de 160 000 habitants. Le Conseil départemental a été renouvelé dans le cadre d'élections anticipées au plan national en septembre 2017, il est présidé par François Joseph OLANDZOBO.

Depuis 2014, les relations avec le Département de la Cuvette ont été de moins en moins concluantes, jusqu'à conduire le Département des Yvelines à suspendre ce partenariat, et à demander la mise en liquidation du patrimoine de la coopération en 2016. Si l'impact de la crise financière que traverse le Congo depuis 2014 sur l'évolution de cette relation ne doit pas être sous-estimé, un certain manque d'implication et de respect des engagements pris de la part de la partie congolaise est aussi à regretter.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 (elle demeure à ce jour en vigueur, dans l'attente de prochaines discussions avec le nouveau Président) identifie 6 axes de coopération : entretien des voiries et propreté dans les centres urbains, amélioration de la qualité du service de santé de proximité, appui au secteur agricole, animation culturelle en particulier en direction des jeunes, appui à l'organisation d'un service d'incendie et de secours décentralisé, et renforcement des capacités de l'institution départementale.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuyait sur une ONG créée en 2009 du nom de Mboka Bopeto, dont le Département des Yvelines était membre du Conseil d'administration. Elle était chargée par contrat avec le Département de la Cuvette de la réalisation de certaines prestations, comme l'entretien de la voirie d'Owando ou la maintenance des centres de santé de la Cuvette. C'est cette ONG qui a été dissoute dans le cadre de la liquidation de la coopération.

PROGRAMMES EN COURS

En 2016, compte-tenu des difficultés rencontrées par le Département de la Cuvette, un protocole additionnel à la convention de coopération signée en 2014 a été conclu, qui a pour effet de soumettre la poursuite de la coopération à la résolution de la liquidation de l'association Mboka Bopeto, opérateur créé en 2010 pour mettre en œuvre les actions de la coopération dans les domaines de la voirie et de la gestion des établissements sanitaires. Cette liquidation a été décidée en raison de l'accumulation des dettes du Conseil départemental de la Cuvette à l'égard de l'association au titre des prestations d'entretien réalisées. En l'absence de capacité du Département de la Cuvette à honorer ces dettes et à maintenir le financement des activités de Mboka Bopeto, il avait donc été jugé préférable de mettre fin aux activités de l'association et de régler les dettes que l'association pouvait elle-même avoir contracté dans cette situation (salaires impayés, organismes sociaux, fournisseurs...).

Le protocole permettait ainsi d'affecter une partie de la subvention du Département des Yvelines au règlement de la liquidation de Mboka Bopeto, en contrepartie du réinvestissement de cette somme par le Département de la Cuvette, selon un calendrier sur trois ans, dans des actions contribuant aux objectifs de la coopération.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Mise en liquidation de l'ONG Mboka Bopeto (54 346,37€) :

Les ressources nécessaires à la liquidation sont provenues pour partie des liquidités disponibles, pour partie de la vente du patrimoine de l'association, et pour la majeure partie par une avance du Département des Yvelines au Département de la Cuvette lui permettant de régler sa dette à l'égard de l'association (35 648 885FCFA, soit 54 346€). Grâce à ces produits, réalisés fin 2016 et début 2017, le liquidateur nommé par le Conseil d'administration de l'association a pu régler l'ensemble des dettes de l'association (le rapport définitif de liquidation n'étant pas encore parvenu au Département des Yvelines, le montant total des paiements réalisés est estimé provisoirement à 40 605 609FCFA (61 903€), hors frais de liquidation. Selon les retours obtenus des ex-salariés de l'association, la liquidation s'est globalement déroulée correctement.

Des élections locales anticipées ont eu lieu en juillet 2017, ce qui a ensuite freiné les discussions sur les modalités de remboursement de l'avance du Département des Yvelines à travers des investissements du Département de la Cuvette dans des projets décidés conjointement et entrant dans les objectifs de la coopération. Le nouveau bureau n'a été mis en place qu'en septembre, et une première rencontre avec le nouveau Président a eu lieu en fin d'année à Brazzaville, pour l'informer de la situation.

BUDGET EXECUTE

La convention de coopération signée fin 2014 ne comprend que les engagements du Département des Yvelines, seul contributeur. Suite à la signature du protocole additionnel du 15 septembre 2016, le « remboursement » du Département de la Cuvette, ainsi que l'excédent prévisionnel de la liquidation de Mboka Bopeto, sont également crédités en ressources, afin de financer les nouveaux programmes qui seront mis en œuvre pendant trois ans d'un commun accord entre les deux collectivités.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Liquidation Mboka Bopeto	54 346,37 €	54 346,37 €	Compte coopération	- €	- 17 532,21 €
Nouveaux programmes	89 585,82 €	- €	Excédents 2016	1 049,62 €	1 049,62 €
			Département de la Cuvette	54 346,37 €	- €
			Département des Yvelines	88 536,20 €	70 828,96 €
TOTAL	143 932,19 €	54 346,37 €	TOTAL	143 932,19 €	54 346,37 €

En fin d'année 2017, le compte coopération dispose donc d'un reliquat positif de 17 532,21€. Deux créances doivent être encore soldées pour la suite de la coopération : 17 707,24€ représentant le solde de subvention du Département des Yvelines, et 54 346,37€ correspondant au remboursement par le Département de la Cuvette de l'avance réalisée par le Département des Yvelines.

PERSPECTIVES 2018

La poursuite de la coopération dépendra de la capacité du Département de la Cuvette et de ses nouveaux élus à tenir les engagements pris dans le cadre du protocole additionnel de 2016. Il n'en demeure pas moins vrai que la situation des collectivités locales au Congo, et notamment celle de la Cuvette, demeure difficile : en juin 2018, elles n'avaient toujours reçu aucune dotation de l'Etat, bloquant le vote du budget et la mise en œuvre des programmes qui en découlent.

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh est une intercommunalité de 54 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2016 dans la continuité des élections municipales qui se sont tenues au mois de juin. Le nouveau Président de la Fédération est Juan HOBEICHE, Maire de Jounieh.

Une nouvelle convention-cadre a été conclue dans la continuité de l'élection du nouveau Président. Celle-ci porte sur la période 2017-2022 et identifie quatre domaines de coopération : le renforcement des capacités institutionnelles et de l'intercommunalité, le développement économique du territoire, l'aménagement du territoire et la promotion touristique, et le développement de l'offre de transport public.



Signature de la nouvelle convention-cadre de coopération en septembre à Jounieh

Une Maison régionale du tourisme a été fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, qui doit être le vecteur opérationnel de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération, sur un compte séparé. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable de la Maison régionale du tourisme. Les municipalités membres, dont certaines bénéficient de projets inscrits dans le cadre de la coopération, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2017 :

- L'accompagnement de la Maison régionale du tourisme (MRT). Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.

- La promotion de la randonnée pédestre, qui doit participer au développement du tourisme vert dans la Fédération, avec une orientation prise cette année pour travailler sur la lutte contre les incendies en forêt ;
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étape « rustiques » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments et se poursuit encore aujourd'hui.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable de la Maison régionale du tourisme. De l'expertise extérieure, comme cela a été le cas cette année avec Pompiers sans frontières, est aussi régulièrement sollicitée pour participer à la mise en œuvre de la coopération.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Maison régionale du Tourisme (21 683,75€) :

Suite à la réorganisation des services de la Fédération en 2016-2017, la Maison régionale du tourisme (MRT) n'apparaît plus distinctement dans l'organigramme de l'intercommunalité, son activité étant rattachée au Bureau intercommunal du développement local, où a été repositionné l'agent en charge de la promotion touristique. Les coûts correspondent aux charges salariales de ce poste, et constituent la contrepartie financière de la Fédération à notre coopération. Sa principale activité a consisté en l'animation des programmes ci-dessous. En revanche, la réflexion sur la mise en place d'une stratégie globale de promotion du tourisme dans le Kesrouan-Ftouh n'a pas été amorcée, et la Fédération ne semble plus intéressée par l'idée d'autonomiser la MRT pour en faire un outil de dialogue avec les acteurs publics et privés du tourisme sur la zone.

Promotion de la randonnée pédestre (4 982,00€) :

Entamé en 2014, la réalisation du Schéma directeur de la randonnée pédestre n'est toujours pas totalement achevée, en raison de la difficulté rencontrée sur le terrain pour identifier certains passages sur le domaine public manquant à la cohérence du Schéma, qui devrait compter environ 120 km de sentiers praticables ou à aménager. Aucun aménagement de nouveaux sentiers n'a été mené en 2017, malgré deux études de faisabilité prêtes. La principale activité a été la préparation d'un nouveau projet visant à assurer une meilleure prévention des incendies et une meilleure sécurité des randonneurs dans les espaces ouverts au public : une étude d'opportunité a ainsi été commandée à l'ONG française Pompiers sans frontières, sur une zone pilote englobant deux sentiers (Sentier de la Lune et Sentier Wadi-el-Salib) et 8 communes. Une demande de cofinancement de ce nouveau projet doit être présentée au Ministère des affaires étrangères au premier semestre 2018, dans le cadre de la troisième tranche de l'appel à projets franco-libanais.

Vie à l'ancienne (2 160,08€) :

L'évaluation de la première phase de développement de ce projet, qui devait permettre la mise en exploitation des gîtes ruraux et de l'office local de tourisme situé à Rayfoun, a été réalisée en fin d'année 2016, un dernier paiement ayant été effectué à ce titre en 2017. L'évaluation a montré plusieurs insuffisances qui expliquent que les infrastructures ne sont pas encore fonctionnelles et ouvertes au public. Le coût global de cette première phase a été arrêté à 127 289,89€, dont 50 000€ de subventions reçues du Ministère français de l'intérieur en 2012. Un programme complémentaire d'investissement et d'animation doit être mis en place afin de parvenir à tenir les objectifs d'accueil du public dans ces lieux.

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable de la MRT, en tant que contrepartie locale, cette dépense est retracée ici mais n'apparaît pas sur le compte bancaire dédié à la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Maison régionale du tourisme	20 588,24 €	21 683,75 €	Compte coopération	- 0,20 €	- 155 213,33 €
Promotion de la randonnée péde	114 411,00 €	4 982,00 €	Excédents 2016	50 760,80 €	51 124,69 €
Vie à l'ancienne	78 471,00 €	2 160,08 €	Fédération du Kesrouan-Ftouh	20 588,24 €	21 683,75 €
			Département des Yvelines	142 121,40 €	111 230,72 €
TOTAL	213 470,24 €	28 825,83 €	TOTAL	213 470,24 €	28 825,83 €

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh disposait d'une avance de 155213,33€ pour financer la poursuite des activités en 2018, et le Département des Yvelines est encore engagé à hauteur de 30 527,20€ dans le cadre des conventions signées.

Hors convention, le Département des Yvelines a dépensé 1 466,93€ pour cette coopération, correspondant à la prise en charge d'un billet d'avion sur le budget « Yvelines, partenaires du développement » à l'occasion d'une mission en septembre 2017 au cours de laquelle la convention-cadre de coopération 2017-2020 a été signée.

PERSPECTIVES 2018

Depuis l'annonce des élections locales fin 2015, la coopération Yvelines-Kesrouan se situe dans une phase d'entre-deux, marquée par une ambition renouvelée de porter des projets plus complexes d'une part, et par une efficacité diminuée dans la mise en œuvre de ceux-ci. Il résulte de cette situation qu'un montant élevé d'engagements prévisionnels (plus de 150 000€) ne sont pas encore concrétisés. Des efforts significatifs en matière d'engagement des actions ont donc été demandés à la Fédération pour 2018.

L'année qui vient devrait ainsi permettre de résorber le retard en matière d'aménagement de sentiers et de reprendre le projet « Vie à l'ancienne » dans le but d'en assurer l'ouverture au public. Un volet complémentaire à l'aménagement des sentiers, portant sur la lutte contre les incendies, devrait être également lancé, sous réserve d'une réponse favorable du Ministère des affaires étrangères. Enfin, une réflexion est engagée dans le but de promouvoir les produits et activités locales du secteur de moyenne montagne, en lien avec l'activité de randonnée.

Par ailleurs et additionnellement à la coopération directe, le Département des Yvelines a entamé des discussions avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin et ses formations spécialisées en tourisme et transport pour nourrir à travers des stages étudiants franco-libanais la prospective de la coopération Yvelines-Kesrouan.

■ Mali – Cercle de Kadiolo

PRESENTATION

Le Cercle de Kadiolo, qui compte une population de 330 000 habitants, est administré par un Conseil de Cercle, élu en 2009 et présidé par Moulaye DIABATE.

La coopération porte sur le thème structurant : « Passeport pour une vie adulte active et responsable » ciblant les jeunes de 11 à 20 ans, et se déclinant en quatre axes : l'amélioration des conditions d'enseignement dans le secondaire, l'accompagnement des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en vue de leur insertion professionnelle, l'insertion sociale, culturelle et politique des jeunes dans la vie adulte, et le renforcement des capacités du Cercle en matière de politique jeunesse.

La convention-cadre de coopération pour la période 2012-2014 a été prolongée en 2016 jusqu'au début de l'année civile suivant l'organisation des élections (retardées depuis 2013). L'année 2017 n'a finalement pas marqué la fin du processus électoral, qui aurait pu apporter un souffle nouveau à la coopération avec le Cercle, et aucune action n'est à noter en 2017 dans le cadre du partenariat Yvelines-Kadiolo.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'articule autour de quatre composantes :

- L'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires. Il s'agit essentiellement d'opérations destinées à doter les établissements d'un accès à l'eau et à l'assainissement, de sécuriser les élèves (clôture), et de compléter l'équipement en mobilier et fournitures.
- L'insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes. Les actions visent à contribuer à la formation des jeunes aux enjeux de société, et à leur proposer davantage d'activités leur permettant de s'investir en dehors du cadre scolaire.
- L'insertion professionnelle des jeunes. Les actions envisagées visent à établir une stratégie à l'échelle du Cercle en vue de favoriser l'emploi des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en particulier.
- Le renforcement des capacités du Cercle. Il s'agit autant d'un renforcement des compétences des élus et agents que d'améliorer les moyens matériels d'exercice des missions du Cercle.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Aucune activité n'a été réalisée en 2017 dans le cadre de la coopération.

BUDGET EXECUTE

Au 31 décembre 2017, le Cercle de Kadiolo disposait d'un reliquat disponible au titre de la coopération de 505,64€.

PERSPECTIVES 2018

Si les élections sont effectivement pleinement mises en œuvre au Mali, le renouvellement de la coopération pourra être étudié.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani, qui compte une population de 250 000 habitants, est administré par un Conseil de Cercle, élu en 2009 et présidé par Djadji DIARRA. Le constat sur la situation au Mali fait pour le Cercle de Kadiolo est identique, et un avenant avec le Département a également été signé en juillet 2016.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur la thématique du secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire.

PROGRAMMES EN COURS

L'année 2017 a été consacrée à la poursuite du programme d'aménagement de la zone de Wegna, grand potentiel de production agricole de la région.

Le Département a signé en 2016 une convention de partenariat avec l'association Caritas Suisse pour la période 2016-2017 portant sur une phase préparatoire à la recherche de financements d'un programme d'aménagement de cette zone. Le montant de l'engagement s'élève à 30 300€ dont une première tranche représentant 90% (27 270€) a été versée en 2016. Au cours de cette période, les documents-cadres d'un « programme de développement économique et préservation des ressources naturelles du Lac Wegnia » ont été élaborés.

Une nouvelle convention 2017-2020 a été signée en 2017 avec Caritas Suisse, afin de mettre en œuvre les activités de ce programme telles que définies dans la note succincte de présentation du programme, validée par l'ensemble des partenaires, décliné autour de l'objectif général d'« assurer le meilleur équilibre entre les enjeux de production alimentaire, d'alimentation en eau pour les hommes et les animaux, et d'accès à l'énergie, tout en prenant en compte les contraintes environnementales » de la manière suivante :

- Objectif spécifique 1 : Réhabiliter et protéger les ressources en eau du lac Wegnia avec des mesures de gestion durable des écosystèmes et d'adaptation aux changements climatiques,
- Objectif spécifique 2 : Augmenter la productivité par des mesures agro-écologiques, faciliter l'accès au marché et minimiser les conflits d'intérêts des différents groupes,
- Objectif spécifique 3 : Augmenter l'efficacité dans le secteur de l'énergie pour réduire les pressions sur le système écologique du lac Wegnia,
- Objectif spécifique 3 : Assurer la coordination consensuelle des acteurs et des interventions par une gouvernance politique, foncière et territoriale effective du programme.

Toutes les actions menées dans le cadre de cette convention sont mises en œuvre en partenariat avec le Cercle de Kolokani, bénéficiaire de l'accompagnement.

Le montant du programme global d'aménagement du site s'élève à 2 359 111€, dont 906 126€ contractualisé avec le Département des Yvelines. Il relève du mandat de Caritas Suisse de rechercher des financements complémentaires pour assurer sa mise en œuvre et répondre aux opportunités correspondantes. Le soutien du Département des Yvelines, à hauteur de 150 000€

pour la période 2017-2020 et dédié à l'investissement, a aussi vocation à faciliter l'engagement des autres bailleurs, souvent hésitants à être le premier cofinanceur d'un programme d'ampleur.

Afin de permettre au Cercle de Kolokani de disposer des moyens adéquats pour superviser l'étude et prendre part aux activités prévues, des fonds ont été alloués par convention au Cercle pour lui permettre d'acquérir un véhicule, du matériel informatique et financer les ateliers de travail avec les acteurs locaux.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Appui institutionnel (3 470€).

Du matériel informatique a été acquis fin 2017 (ordinateur portable, imprimante...) ainsi que le groupe électrogène.

Aménagement du Lac Wegnia (0€).

47 personnes (Président du Conseil du Cercle de Kolokani, Maires des trois communes, Chefs des huit villages et Présidentes des associations féminines villageoises, Représentants des services techniques et organisations partenaires) ont validé le document projet lors d'un atelier participatif organisé à Kolokani en septembre 2017. Un nouveau chargé de projet a été recruté parmi 180 candidatures et a pris ses fonctions le 1^{er} décembre. En novembre, le projet a été officiellement inauguré par une cérémonie au bord du Lac ayant réuni plus de mille personnes. Les conventions de partenariat ont été signées avec la Direction nationale des eaux et forêts (DNEF) et l'Association malienne pour la protection de l'environnement et de la faune (AMPEF) en décembre 2017.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prend en charge sur ces ressources propres la différence au titre de la contrepartie locale. La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle auprès du Trésor public malien.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Aménagement Lac Wegnia	2 359 868,46 €	- €	Compte coopération	- €	- 757,46 €
Appui institutionnel	3 470,00 €	3 470,00 €	Excédents 2016	346,86 €	346,86 €
			Cercle de Kolokani	- €	- €
			Département des Yvelines	153 880,60 €	3 880,60 €
			Caritas Suisse	1 534 611,00 €	- €
			Fondation Léopold Bachman	87 250,00 €	- €
			Autres financeurs (Wegnia)	587 250,00 €	- €
TOTAL	2 363 338,46 €	3 470,00 €	TOTAL	2 363 338,46 €	3 470,00 €

Le Département des Yvelines a procédé en 2017 au versement du solde de sa subvention 2015 (3 470€ en investissement, 410,60€ en fonctionnement). Au 31 décembre, le Cercle de Kolokani disposait d'une trésorerie disponible de 747,46€.

PERSPECTIVES 2018

Les activités du programme « Eco-Lac Wegnia » vont se poursuivre et les pistes de cofinancement pour la mise en œuvre globale du programme devraient pouvoir se concrétiser, en espérant que les élections prévues ne remettent pas en cause les orientations du projet.

■ Sénégal – Région de Matam

PRESENTATION

Collectivité locale créée en 2002, la Région de Matam a laissé la place à trois Départements en juin 2014 avec la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la réforme territoriale au Sénégal. Le Département des Yvelines a ainsi contractualisé avec deux des trois départements (Kanel et Matam).

PROGRAMMES EN COURS

La convention de financement 2015-2016 signée entre le Département des Yvelines et l'ADOS (Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal), pour terminer le programme « 100 latrines » initié dans le cadre de la coopération avec la Région de Matam et ayant bénéficié d'un soutien du Ministère français des Affaires étrangères, a été clôturée en 2017.

La coopération s'est également centrée en 2017 sur le projet de gestion des établissements scolaires (ciblant 10 collèges et lycées) des territoires départementaux de Kanel et Matam mis en œuvre grâce au financement du Fonds conjoint franco-sénégalais 2016, à travers quatre axes :

- le développement d'une prise de conscience de l'importance du bien commun,
- l'amélioration du fonctionnement (et la gestion financière) des conseils de gestion,
- la mise en place des bonnes pratiques dans la construction, l'équipement et l'entretien des infrastructures pour qu'elles soient plus durables,
- l'optimisation des ressources financières des établissements scolaires.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Pas d'école sans latrines (7 882,30€)

Les activités relatives au programme « 100 latrines » avaient toutes été réalisées fin 2016, mais le Département des Yvelines a procédé en 2017 au versement du solde de sa subvention à l'ADOS, représentant 7 882,30€ en régulation des dépenses justifiées dans le rapport final.

Gestion des établissements scolaires (63 391,83€) :

Des binômes, composés du chargé de la coopération de chacun des Départements et du planificateur de l'Inspection de l'éducation et de la formation, ont été constitués pour suivre le projet pendant sa réalisation et l'évaluer à son issue. Ils rendent compte de l'avancement du projet au comité de pilotage.

Le programme vise d'une part à développer une prise de conscience de l'importance du bien commun (influence positive des usagers et bénéficiaires) chez les parties prenantes (élèves et parents d'élèves, enseignants...). L'année 2017 a permis de lancer officiellement le programme et de mener des activités de sensibilisation dans les dix établissements cibles. En Yvelines, afin d'engager les organisations de la diaspora à commander des bâtiments communautaires (notamment scolaires) de meilleure qualité, un moment d'échanges d'expériences a été organisé entre porteurs de projets, et un second temps a permis l'intervention d'un ingénieur spécialisé dans les techniques de constructions adaptées et durables.

Le projet vise également à améliorer la fonctionnalité des Conseils de gestion des établissements, à travers l'organisation de formations entre les mois de mai et juin 2017, et l'élaboration d'un « Module de renforcement de capacités des membres du CGE pour un développement durable de l'établissement ».

L'offre bâtiminaire et d'équipements est également visée, pour l'amélioration de la durabilité du patrimoine et la mise en place de bonnes pratiques dans la construction, l'équipement et l'entretien des infrastructures. Un agent en génie civil a été recruté par le Département de Matam au titre d'un appui à la maîtrise d'ouvrage (mis à disposition du Département de Kanel, en fonction des activités). Un diagnostic technique des infrastructures a été réalisé pour notamment déterminer les causes de détérioration précoce et faire des recommandations sur l'utilisation de matériaux utilisables dans la zone pour la construction et l'équipement des salles de classe. L'étude a été réalisée par un consultant individuel appuyé par l'ingénieur en génie civil. Le rapport est disponible dans les documents du projet.

La recherche de ressources additionnelles vise à permettre aux dix établissements de mettre en place des activités économiques rentables. Grâce à un consultant, des projets d'AGR ont été élaborés par les CGE et financés dans le cadre de ce projet.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Pas d'écoles sans latrines	7 882,30 €	7 882,30 €	Compte "latrines"	7 882,30 €	7 882,30 €
			Excédent 2016 "latrines"	- 7 882,30 €	- 7 882,30 €
			Département des Yvelines	7 882,30 €	7 882,30 €
Gestion des établissements scolaires	80 676,00 €	63 391,83 €	Compte "GES"	- €	-14 574,67 €
			Excédent 2016 "GES"	36 286,40 €	36 286,40 €
			Département des Yvelines	9 071,60 €	9 071,60 €
			Département de Kanel	27 138,00 €	27 795,00 €
			Département de Matam	4 486,00 €	4 488,00 €
			Faderma	3 694,00 €	325,50 €
TOTAL	88 558,30 €	71 274,13 €	TOTAL	88 558,30 €	71 274,13 €

Pour le programme « Gestion des établissements scolaires », 63 391,83€ ont été dépensés en 2017, le Département des Yvelines a procédé au versement de sa seconde tranche de subvention à hauteur de 9 071,60€. Au 31 décembre, le compte dédié à ce projet disposait d'une disponibilité financière de 14 574,67€.

Hors convention, le Département a pris en charge une mission d'accompagnement de la coopération pour un montant de 2 174,08€. Au total, 19 127,98€ ont été dépensés par les Yvelines en 2017 pour cette coopération.

PERSPECTIVES 2018

Le rapport final global du projet « 100 latrines » devrait pouvoir être transmis au Ministère des Affaires étrangères, partenaire financier du programme. Il est envisagé une évaluation de l'ensemble des actions menées (phase sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Matam et phase menée par l'ADOS). L'année 2018 devrait marquer la fin du projet lié aux établissements scolaires, à travers une évaluation globale des activités et la mise au point du rapport final du programme.

■ Sénégal – Département de Kanel

PRESENTATION

Le Département de Kanel, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 209 600 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Abdoulaye ANNE.

La convention-cadre de coopération décentralisée avec le Département des Yvelines a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur les trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, appui à la recherche de financements, appui à la mobilisation des ressources locales).

PROGRAMMES EN COURS

Dans le cadre de la coopération, le programme lié à l'appui institutionnel au Département a été mis en œuvre en 2017 : prise en charge d'un chargé de projets, aide à la définition du Plan départemental de développement, formations et dotation en équipements informatiques et accès à internet pour les services du Conseil.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Appui aux ressources humaines du Conseil (6 690,80€) :

Le chargé de projet a pour mission d'appuyer le Conseil départemental dans la gestion de projets et la recherche de financements notamment extérieurs. Malick GUEYE a pris ses fonctions de chargé d'appui au Département de Kanel en octobre 2016. Issu de l'Ecole nationale d'Economies appliquées de Dakar, il a occupé différentes fonctions en lien avec l'élaboration et le suivi de projets ; il a été animateur de développement communautaire, assistant responsable, assuré des missions de consultance ponctuelles. En 2017, il a suivi ou coordonné plusieurs activités et projets pour le Département, notamment le programme lié aux établissements scolaires, l'appui à l'élaboration de deux projets ayant obtenu un financement (projet triennal de « Renforcement institutionnel et participation citoyenne pour un assainissement pour tous dans le Département de Kanel » porté avec le Département de la Drôme et deuxième phase de restauration du bassin versant Sinthiane et Lewé avec la Communauté de communes du Val de Drôme). Comme en 2016, la contribution du Département des Yvelines à ce poste correspond en 2017 à 50% du montant du salaire brut, le reste étant pris en charge par le Département de Kanel.

Formations (4 573,47€) :

Cette année, trois sessions de formation ont été organisées, formalisées par une convention signée entre les Départements bénéficiaires et la Maison des Yvelines, portant les modalités pratiques et financières d'exécution. Ces formations regroupent les élus et cadres des Départements de Kanel, Matam et Podor : sur l'élaboration et l'exécution d'un budget de collectivité locale conformément aux principes de bonne gouvernance ; sur la passation des marchés publics (procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics telles que définies dans le nouveau code des marchés publics,...) ; sur le logiciel COMMAIR, destiné à la gestion administrative et à l'exécution du budget des collectivités locales.

Aide à la définition du Plan départemental de développement (5 269,86€) :

En 2016, le Département de Kanel avait lancé le processus d'élaboration de son Plan départemental de développement (PDD) avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement de Matam. Après l'étude diagnostique réalisée en 2016, l'année 2017 a permis l'achèvement de la démarche, à travers l'organisation d'un atelier de restitution du diagnostic et de la planification. Les trois axes retenus (exploitation et valorisation optimales des filières et amélioration de l'offre de services, Développement humain durable et gestion sécurisée du cadre de vie, Promotion d'une gouvernance inclusive, d'une citoyenneté active et du partenariat pour l'émergence et l'équité territoriale) sont déclinés en programmes matérialisés à travers 145 projets prioritaires localisés, estimés à 171 431€ pour les 5 années à venir. Le Plan départemental de développement de Kanel a été adopté à l'unanimité par les Conseillers départementaux en octobre 2017.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Appui institutionnel	32 627,00 €	16 534,13 €	Compte coopération	0,20 €	- 16 093,16 €
			Excédents 2016	24 308,00 €	24 308,00 €
			Département de Kanel	1 524,00 €	1 524,49 €
			Département des Yvelines	6 794,80 €	6 794,80 €
TOTAL	32 627,00 €	16 534,13 €	TOTAL	32 627,00 €	16 534,13 €

Le Département des Yvelines a procédé en 2017 au versement du solde de sa subvention 2016 d'un montant de 2 530,80€ et de sa contribution au titre de la convention 2017-1, représentant 4 264€. Le Département de Kanel a contribué à la mise en œuvre des actions à hauteur de 1 524,49€. Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Kanel disposait d'une disponibilité financière de 16 093,36€.

PERSPECTIVES 2018

La validation du PDD devrait servir de base pour identifier un programme structurant de développement économique et appuyer la participation à des appels à projets. La construction de l'Hôtel de Département en voute nubienne, en lien avec le programme de diffusion et promotion de la VN dans la zone du Fouta et le projet porté par le Département de Matam, devrait également se préciser en 2018.

■ Sénégal – Département de Matam

PRESENTATION

Le Département de Matam, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 276 500 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Amadou Djibril DIALLO.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Matam : le programme « Eau, source de vie et de développement » à travers la protection d'Ourossogui contre les inondations.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2017 :

- Eau, source de vie et de développement (poursuite du programme de protection de la Commune d'Ourossogui contre les inondations) ;
- Appui institutionnel (étude de faisabilité sur le développement économique, formations, construction de l'Hôtel de Département en voute nubienne).

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Protection de la Commune d'Ourossogui contre les inondations (6 762,39€) :

Un « Arrêté portant création d'un Comité de pilotage pour le programme d'entretien et de rétrocession de la digue en gabions et des ouvrages annexes de la Commune d'Ourossogui », a été signé en juin 2017 par le Président du Conseil départemental de Matam.



L'Association AGIRabcd a effectué une mission en janvier 2017 avec comme objectif de s'assurer du niveau de satisfaction des ouvrages réalisés et ayant débouché sur un certain nombre de

recommandations (réalisation de rampes de passage aux endroits les plus fréquentés, gestion des déchets ménagers, définition d'un périmètre d'extraction de sable, etc.), en vue notamment de la réception définitive. Un programme d'entretien évolutif de la digue en gabions et des ouvrages annexes a par ailleurs été proposé par l'Association, couvrant les quatre thèmes suivants : sensibilisation des usagers, entretiens préventif et curatif et planning annuel d'entretien.

Conformément aux dispositions prescrites dans le contrat liant l'entreprise EDIFTCO au Département de Matam, les opérations d'entretien de l'année 2017 ont été réalisées par le Département et ont permis la réception définitive des travaux le 8 août 2017.

Etude de faisabilité (0€) :

Dans le sens de la vision portée par le PDD « Matam un Département agro - sylvo - pastoral attractif et porteur de développement durable pour l'émergence du Sénégal. », l'agriculture a été identifiée comme un secteur prioritaire de développement, avec ses composantes : la foresterie, la pêche et l'élevage. Les termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'étude de faisabilité des projets agro-sylvo-pastoraux pour le Département de Matam, ont été réalisés en 2017, et deux instances de pilotage : le comité technique restreint et le comité de pilotage, mises en place pour accompagner le processus.

Le périmètre de l'étude attendue implique : d'affiner le diagnostic réalisé dans le cadre du PDD et réaliser un rapport de diagnostic économique du territoire ; de construire la réflexion départementale via notamment la production d'un document de capitalisation d'expériences et de pratiques existantes dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pisciculture et l'arboriculture ; d'animer le processus de cadrage et de partage de l'étude.

Le comité technique restreint est appuyé par le Cabinet d'études *Les experts de l'eau, de l'assainissement et des travaux publics* (2EA-TP), pour un coût global de 8 000 000Fcf (12 196€), dont le règlement sera réalisé par tranches en 2018.

Formations (4 573,47€) :

Cette année, trois sessions de formation ont été organisées, formalisées par une convention signée entre les Départements bénéficiaires et la Maison des Yvelines, portant les modalités pratiques et financières d'exécution. Ces formations regroupent les élus et cadres des Départements de Kanel, Matam et Podor : sur l'élaboration et l'exécution d'un budget de collectivité locale conformément aux principes de bonne gouvernance ; sur la passation des marchés publics (procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics telles que définies dans le nouveau code des marchés publics,...) ; sur le logiciel COMMAIR, destiné à la gestion administrative et à l'exécution du budget des collectivités locales.

Construction de l'Hôtel de Département en voute nubienne (0€) :

Le Département de Matam a exprimé depuis 2016 sa volonté de construire ses locaux en voute nubienne, s'inscrivant ainsi dans le cadre du programme de promotion et diffusion de ce type de constructions dans la Région du Fouta 2016-2020 signée entre le Département des Yvelines et l'Association la Voute nubienne (AVN) en 2016. Pour mémoire, l'enveloppe nécessaire à la réalisation des études architecturales (15 390€) a été inscrite dans l'annexe financière 2017-1 de ce programme avec AVN et prise en charge par le Département des Yvelines. Les fonds nécessaires à la réalisation des travaux dans leur première phase sont inscrits au budget de la convention opérationnelle 2017-1 Yvelines-Matam.

Le cabinet d'étude Almizan a produit l'avant-projet sommaire du site qui comprend trois bâtiments comprenant le service administratif, la salle de délibération et des logements. L'avant-projet détaillé comprenant les plans d'exécution, le cahier des clauses techniques et particulières, les devis quantitatif et estimatif, a été validé le 7 décembre 2017. Un dossier d'appels d'offres

élaboré avec l'appui de l'équipe projet « voute nubienne Fouta » a été validé par la Direction centrale des marchés publics fin 2017.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Eau source de vie et de développ	10 817,00 €	6 762,39 €	Compte coopération	- €	- 16 250,77 €
Appui institutionnel	77 749,00 €	4 573,47 €	Excédents 2016	20 727,43 €	20 727,43 €
			Département de Matam	60 979,37 €	- €
			Département des Yvelines	6 859,20 €	6 859,20 €
TOTAL	88 566,00 €	11 335,86 €	TOTAL	88 566,00 €	11 335,86 €

Le Département des Yvelines a procédé en 2017 au versement du solde de sa subvention 2016 d'un montant de 2 439,20€ et de sa contribution au titre de la convention 2017-1, représentant 4 420€. Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Matam disposait d'une disponibilité financière de 16 250,34€.

Hors convention, le Département des Yvelines a financé plusieurs actions liées à la coopération décentralisée dans le cadre de partenariats spéciaux (voir infra). 15 390€ ont ainsi été pris en charge pour les plans de l'Hôtel du département de Matam dans le cadre de la convention avec l'association La Voute Nubienne, 13 600€ pour la mission de conseil en matière d'organisation des ressources humaines du Département confiée à l'association AGIR abcd et 23 804€ ont été financés à travers le partenariat avec l'association Bibliothèques sans frontières pour la conception de la nouvelle bibliothèque de Thilogne, qui associe également l'association Thilogne développement association (TAD). Au total, 59 914,20€ ont été dépensés par le Département en 2017 pour cette coopération.

PERSPECTIVES 2018

L'année 2018 devrait permettre la réalisation effective de l'étude tournée vers le développement économique, la stabilisation d'un plan de restructuration des services du Département, la construction en voute nubienne et l'équipement de l'Hôtel du Département. Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre les Départements des Yvelines et de Matam, et d'AGIRabcd, une dernière mission des bénévoles devrait avoir lieu en janvier 2019, qui permettra de s'assurer de la rétrocession effective des ouvrages à la Commune d'Ourossogui, de leur comportement dans la durée et de la mise en œuvre rigoureuse du plan de maintenance et de veille. La rétrocession sera formalisée dans une convention entre le Département de Matam et la Commune d'Ourossogui au cours de l'année 2018.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Le Département de Podor est l'un des trois départements de la région administrative de Saint-Louis. Avec une superficie de 12 947 km², et une population d'environ 450 000 habitants, Podor se présente comme un département très rural, le taux d'urbanisation est de seulement 10%. Le Conseil départemental a été élu en 2014 et est présidé par Mamadou DIA.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Saint-Louis, le Cadre de concertation et l'Agence régionale de développement, qui s'effectue sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2017 :

- gestion des déchets de toute nature (systèmes communaux de gestion des déchets ménagers et équipement des structures de santé en incinérateurs adaptés) ;
- appui institutionnel (aide à la définition du Plan départemental de développement et formation).

Le Département des Yvelines bénéficie d'un soutien de l'Agence française de développement au titre de la Facilité de financement des collectivités locales (FICOL) 2016, pour la mise en œuvre du projet de « généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères dans le Département de Podor ». Ce programme triennal a démarré en avril 2017, pour un budget prévisionnel global de 1 174 836€ et un soutien financier de l'AFD de 689 832€. Les conventions de mise en œuvre ont été signées en 2017 entre les différents partenaires.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Gestion communale des déchets ménagers (0€) :

Dans le cadre du programme de gestion communale de gestion des déchets ménagers, des services communaux de nettoyage ont été mis en place à Aéré Lao et à Pété. Les systèmes de gestion fonctionnent en délégation de service. A Aéré Lao, le système fonctionnait avec tractions hippomobiles qui sillonnaient les différents quartiers pour collecter les ordures ménagères. Le recouvrement de la redevance mensuelle pose problème car de nombreux ménages ne s'acquittent pas de leurs obligations. A Pété, le système de gestion des ordures fonctionne mais fait face à de nombreuses difficultés, notamment le recouvrement de la redevance mensuelle et les pannes répétitives des moyens de traction asine occasionnant des frais supplémentaires. La mise en place du Service technique départemental (*voir infra*) et la mise à disposition des moyens logistiques permettront de surmonter ces difficultés d'ordre structurel.

Généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères (46 588€) :

Le projet « GP-GOM », d'une durée prévisionnelle de 3 années à compter du mois d'avril 2017, vise à généraliser et pérenniser les systèmes de gestion des ordures ménagères dans 18 communes

(sur les 22 du territoire) du Département de Podor, avec l'appui d'un service technique départemental ad hoc, à travers la mise en œuvre de cinq composantes :

- mise à niveau des communes en équipements et infrastructures (réalisation d'une évaluation environnementale, construction et mise à niveau immobilières, acquisition des équipements) ;
- mise en place d'un service public de gestion des ordures ménagères (instances de pilotage, service technique départemental dédié, appui aux services communaux, élaboration d'un plan départemental de gestion des ordures ménagères) ;
- implication effective de tous les acteurs pour un changement de pratiques (formations, sensibilisation de la population) ;
- mise en œuvre d'une démarche pilote de tri et valorisation (4 décharges pilotes, études) ;
- suivi du projet et diffusion des bonnes pratiques.

Le projet vise à renforcer les compétences de gestion des déchets des collectivités locales du Département de Podor grâce à une politique départementale cohérente, afin de réduire la pollution environnementale et améliorer durablement le cadre de vie des populations. Le Département de Podor assure la maîtrise d'ouvrage du projet dans sa composante service technique départemental dédié. Les Communes, qui détiennent la compétence de gestion des déchets, lui délèguent la maîtrise d'ouvrage sur les investissements. Elles assurent la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et la pérennisation des dispositifs de GOM au niveau communal. Le service en lui-même est assuré par les structures de gestion des ordures ménagères.

Les partenaires ont mis en place l'Unité de gestion du projet, composée du Département de Podor, du Service technique départemental (STD) dédié, de la MDY représentant le Département des Yvelines, de l'association Le Partenariat et de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis. L'UGP coordonne l'ensemble des activités du projet et renforce le STD, qui assumera progressivement ses responsabilités pour la continuité des activités jusqu'à la fin du projet, et au-delà. A cet effet, neuf réunions de coordination ont été tenues en 2017, pour le suivi de la mise en œuvre des activités du programme.

Un certain retard était constaté fin 2017, qui découle notamment de lenteurs administratives, du délai dans la mise à disposition des fonds du projet. Le Département de Podor a sollicité l'exonération de la TVA de toutes les opérations du projet, qui n'est intervenue que le 18 décembre 2017.

Equipement des structures de santé en incinérateurs (56 291,17€) :

Le programme de gestion des déchets biomédicaux concerne la réalisation des incinérateurs et la fourniture des équipements connexes. Les 18 incinérateurs de type Montfort ont été réceptionnés provisoirement en 2016, et définitivement en 2017 : 9 ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ARD, dans la continuité des actions réalisées avant la mise en œuvre de l'Acte III, et 9 sous maîtrise d'ouvrage directe du Département de Podor, par l'entreprise Sénégal jardins modernes. Les 3 incinérateurs électromécaniques n'étaient toujours pas implantés sur site par l'Entreprise Sénégal Jardin Moderne à la fin de l'année 2017, malgré plusieurs relances et mises en demeure du Département de Podor. Ces équipements et les 11 incinérateurs venant en remplacement des 30 fosses sanitaires seront installés en 2018. La formation des agents de santé sera faite une fois toutes les infrastructures réalisées.

Le comité de pilotage du programme s'est réuni le mercredi 17 mai 2017 à Podor pour statuer définitivement sur le remplacement des 30 fosses sanitaires par des incinérateurs thermiques, en présence de la Région Médicale, de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, du District sanitaire de Podor, des Sapeurs-pompiers, des Services de l'hygiène régionale et des représentants de Mairies.

Aide à la définition du Plan départemental de développement (4 744,01€) :

Le Plan départemental de développement du Département de Podor (PDD) a été adopté en session du Conseil départemental en octobre 2017 et approuvé par le Préfet du Département. Ce plan quinquennal (2017-2021) constitue un document de référence auquel devront se référer tous les projets de développement mis en œuvre sur le territoire. Calqué sur le modèle du Plan Sénégal Emergent, il repose sur trois axes : accélération soutenue et durable de la productivité, développement du capital humain et leadership du Conseil Départemental. Sa vulgarisation et sa mise en œuvre seront réalisées dès 2018 à travers des actions de plaidoyer et de recherches de financements.

Formations (0€) :

Cette année, trois sessions de formation ont été organisées, formalisées par une convention signée entre les Départements bénéficiaires et la Maison des Yvelines, portant les modalités pratiques et financières d'exécution. Ces formations regroupent les élus et cadres des Départements de Kanel, Matam et Podor : sur l'élaboration et l'exécution d'un budget de collectivité locale conformément aux principes de bonne gouvernance ; sur la passation des marchés publics (procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics telles que définies dans le nouveau code des marchés publics,...) ; sur le logiciel COMMAIR, destiné à la gestion administrative et à l'exécution du budget des collectivités locales. Le Département de Podor procédera au règlement de ces formations en 2018.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Gestion des déchets phase 1	6 548,00 €	- €	Compte coopération	61 249,34 €	- 657 040,73 €
Gestion des déchets phase 2	839 219,00 €	46 588,25 €	Excédents 2016	77 169,66 €	77 169,66 €
Déchets biomédicaux	163 834,00 €	56 291,17 €	Département de Podor	18 630,00 €	18 496,10 €
Appui institutionnel	12 366,00 €	4 744,01 €	Communes bénéficiaires	76 704,00 €	
			Département des Yvelines	788 214,00 €	668 998,40 €
TOTAL	1 021 967,00 €	107 623,43 €	TOTAL	1 021 967,00 €	107 623,43 €

Le Département des Yvelines a procédé en 2017 au versement du solde de sa contribution au titre de la convention 2013-1 (déchets ménagers) à l'ARD (875,80€ en fonctionnement, 9 720€ en investissement). Il a également soldé la convention 2015-1 au bénéfice du Département de Podor (7 734,40€ en fonctionnement, 14 000€ en investissement), et sa contribution au titre de la convention 2017-1, représentant 6 097€. Au titre du programme de généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères, le Département a procédé au versement de la première tranche 2017 à hauteur de 630 571,20€ (incluant la rétrocession d'une partie de la subvention apportée par l'Agence française de développement). Les Communes bénéficiaires n'ayant pas mis à disposition leurs contributions au programme, le Département de Podor a pris en charge la différence. Au 31 décembre, la coopération Yvelines-Podor disposait d'une disponibilité financière globale de 657 040,73€.

Au total, 668 998,40€ ont été apportés par le Département des Yvelines en 2017 pour cette coopération.

PERSPECTIVES 2018

L'année 2018 devrait enfin pouvoir permettre la clôture du programme relatif à l'implantation d'incinérateurs et voir la montée en puissance du projet cofinancé par l'Agence française de développement.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho est une collectivité locale administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale, en attendant l'organisation d'élections locales (qui ne se sont pas déroulées depuis 1987 dans le pays). La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km². Le Président de la délégation spéciale est Patrice AYIVI. Des élections locales ont plusieurs fois été annoncées mais encore aujourd'hui aucune date n'a été confirmée.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée pour la période 2016-2020, et présente 5 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières, création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), consolidation et développement du lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji, amélioration de la propreté urbaine et de l'environnement, et appui aux politiques locales de création d'emplois et de ressources pour lutter contre la pauvreté.

La contribution du Département des Yvelines est versée directement sur trois comptes, dont deux ouverts au nom de la coopération par la Mairie d'Anèho (l'un pour le Lycée, le deuxième pour la phase 2012-2016 du SPANC), et un troisième qui est géré par l'antenne de la Maison des Yvelines au Togo pour la phase 2017-2019 du SPANC. La contrepartie de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2016 :

- Création et développement du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme est cofinancé par l'Union européenne depuis le début de l'année 2012⁵, et s'est achevé fin 2016. Un nouveau financement, d'une durée de trois ans, a été obtenu auprès de l'UE pour poursuivre le développement du service ;
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji et développement de l'enseignement. Il s'agit d'un établissement devant former dans des filières courtes des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion est revenue en 2013 au Ministère de l'enseignement technique togolais.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale d'YCID au Togo (antenne de la Maison des Yvelines), dont le bureau est situé à Lomé. Elle bénéficie du concours technique de l'association yvelinoise Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles pour le lycée d'enseignement technique.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Service public d'assainissement non-collectif (120 087,00€) :

Le programme 2012-2016 a été clôturé au cours du premier trimestre 2017, donnant lieu à quelques dépenses complémentaires à hauteur de 16 357,16€, constituées essentiellement de

⁵ Financement conjoint avec le programme « gestion des déchets solides » du GI-Mono.

soldes de prestations rendues (enquête de recensement, construction de toilettes, analyse des eaux souterraines...) et d'achat de petit matériel pour les besoins de l'épandage. Le rapport final a été transmis à l'Union européenne fin 2017, le temps de réunir les informations de la composante « Bénin » du programme, qui elle s'est achevée en juin 2017.

La nouvelle phase de développement du SPANC couvre 3 ans pour un budget prévisionnel de 650 000€, dont 450 000€ de subvention européenne. Cette nouvelle phase a débuté par un renforcement conséquent de l'équipe municipale du SPANC, avec le recrutement d'un ingénieur, de deux animateurs et deux agents de patrouille environnementale. Ces agents ont été formés par Aquassistance qui a accompli une mission de terrain en octobre 2017. La stratégie de communication a été repensée pour sensibiliser davantage la population et a donné lieu à un contrat avec une agence de communication. Les constructions de toilettes chez les particuliers ont touché 23 foyers, et par ailleurs 6 établissements scolaires ont bénéficié de blocs-toilettes pour les élèves. Les opérations de vidange des installations et de traitement des boues par épandage agricole se poursuivent également. La mise en œuvre de cette première année de la seconde phase a engendré une dépense totale de 103 729,84€. A la fin de l'année, le SPANC compte 323 abonnés, contre 255 un an plus tôt.

Développement du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (0,00€) :

Les 43 élèves diplômés de la première promotion, sortie fin 2016, ont été accueillis pour une cérémonie de remise des diplômes au sein de l'établissement en juillet. A la rentrée 2017, le Lycée comptait 153 élèves : 128 garçons et 25 filles, 84 dans la filière « électrotechnique » et 69 dans la filière « maintenance informatique ». Les missions de renforcement des compétences des enseignants et de l'administration par le Lycée Jules Ferry se poursuivent, avec trois missions en 2017 (mars, juillet et novembre). Ce partenariat bénéficie désormais de l'appui financier du Ministère des affaires étrangères, dans le cadre de l'appel à projets « Jeunesse III », qui a permis également de développer un nouveau programme visant à faire fabriquer par le Lycée des boîtiers informatiques « Koombook78 » en partenariat avec l'association « Bibliothèques sans frontières » (voir infra « Partenariats spéciaux »). Le Comité de développement du Lycée poursuit par ailleurs son programme d'ancrage de l'établissement dans le milieu des entreprises, avec deux réunions convoquées en 2017. Son ambition de proposer des modules de formation continue aux entreprises est néanmoins un peu freinée, en raison de la difficulté à dialoguer avec les instances en charge de la formation continue au Togo.



Sur le plan de la construction des bâtiments, les travaux de la deuxième tranche (pôle d'enseignement informatique et logements de la direction) sont arrêtés depuis le milieu de l'année 2016 : en cause, le manque de trésorerie en raison de l'absence de versement de la deuxième partie de la subvention attribuée par la Présidence de la République togolaise (environ 115 000€). L'année 2017 a donc été consacrée à la relance des réseaux permettant de toucher la Présidence et obtenir le versement de cette aide, et à la remise à niveau des contrats de travaux avec les deux entreprises attributaires. L'une d'entre elles a été déclarée défaillante à la suite de ces diligences, et le recouvrement des sommes allouées à titre d'avance est instruit auprès de la justice. La seconde entreprise a pour sa part accepté de reprendre le lot laissé vacant, se préparant à la reprise des travaux dès que la Présidence aura versé sa contribution.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont versés par le Département sur deux comptes de la Mairie, l'un dédié au SPANC, l'autre au Lycée ; les contributions de la Mairie sont versées sur ces comptes, lorsqu'elles sont prévues. Un troisième compte, pour la phase de développement du SPANC 2017-2019, est géré par l'antenne de la Maison des Yvelines au Togo.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
SPANC phase 1	19 997,41 €	19 650,16 €	Compte coopération	- €	347,25 €
			Excédents 2016	15 177,61 €	15 177,61 €
			Commune d'Anèho	- €	- €
			Département des Yvelines	4 819,80 €	4 819,80 €
SPANC phase 2	220 736,21 €	103 729,84 €	Compte coopération	- 112 748,79 €	226 934,14 €
			Excédents 2016	134 301,00 €	134 301,00 €
			Ménages bénéficiaires	4 573,00 €	1 753,16 €
			Commune d'Anèho	9 648,00 €	9 646,82 €
			Département des Yvelines	184 963,00 €	184 963,00 €
LETP	176 388,84 €	- €	Compte coopération	- €	68 856,58 €
			Excédents 2016	41 856,58 €	41 856,58 €
			Présidence république Togo	83 846,96 €	- €
			Autres ressources	23 685,30 €	
			Département des Yvelines	27 000,00 €	27 000,00 €
TOTAL	417 122,47 €	123 380,00 €	TOTAL	417 122,47 €	123 380,00 €

Au 31 décembre, la coopération disposait d'une trésorerie globale de 296 137,97€ répartie sur deux comptes bancaires (SPANC phase 2 et LETP), le compte SPANC phase 1 étant désormais clôturé (le reliquat de 347,25€ est abandonné à la commune d'Anèho au titre des frais financiers du compte). Aucun financement départemental n'est encore dû à la coopération au titre de 2017.

Hors conventions avec la Commune, 36 816€ ont été pris en charge par le Département dans le cadre du partenariat pédagogique avec le Lycée Jules Ferry de Versailles, qui accompagne le Lycée d'Anèho ; 22 400€ ont été versés au Comité de développement du Lycée pour financer les actions d'animation des partenariats de l'établissement ; 49 960€ ont été versés à YCID dans le cadre de la composante gérée par le groupement relative à l'appel à projets « Jeunesse III » du MAE dont le Lycée est le bénéficiaire ; 12 000€ ont bénéficié à l'Union des communes du Togo dans le cadre du projet européen géré par cette dernière organisation, et dont plusieurs volets contribuent au développement d'Anèho ; 1 870,30€ ont aussi été versés à cette organisation au titre de la prestation d'assistance technique 2016 et qui n'avaient pas été réglés à ce jour ; enfin 1 495,83€ ont été pris en charge pour une mission d'expertise et de suivi concernant la coopération. Au total, le Département des Yvelines a dépensé 341 324,93€ pour cette coopération en 2017.

Pour le SPANC, la priorité devra être mise sur la formation de l'équipe municipale, la mission d'Aquassistance ayant montré des lacunes techniques et administratives importantes. La dynamisation du service et de la couverture de la ville par le service d'entretien et d'évacuation des boues demeure importante, mais elle ne pourra se faire qu'avec une équipe consciente de ses attributions et apte à les exercer.

Concernant le Lycée, les perspectives d'obtention de la subvention du Président de la République étaient bonnes en fin d'année, laissant augurer d'une reprise des travaux permettant d'achever l'établissement. La priorité sera également de dynamiser le Comité de développement, qui doit à terme être en mesure de prendre le relais financier du Département pour assurer la pérennité d'un enseignement de qualité. L'ouverture d'un nouveau volet de coopération avec l'établissement autour du partenariat avec Bibliothèques sans frontières constitue une nouvelle ouverture pour le Lycée afin de se faire encore mieux connaître et reconnaître au Togo.

■ Togo – Préfecture de Blitta

PRESENTATION

La Préfecture de Blitta est une collectivité locale correspondant au département, d'une superficie de 2 973 km² pour 150 000 habitants. Comme à Anèho, elle est administrée à titre provisoire par un Président de délégation spéciale, Komi ADEWI.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015, a été prolongée d'un an en 2016. Elle identifie 5 axes de coopération : appui au développement agricole, appui aux politiques de développement de l'économie et de l'artisanat, amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorations des infrastructures d'éducation primaire et secondaire, renforcement des moyens du Conseil de préfecture.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur l'ONG Entreprises, territoire et développement (ETD) en charge du volet agricole de la coopération. Sur le plan financier, le Département versait jusqu'à la mi-2016 sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également une partie de la contrepartie locale versée par la Préfecture de Blitta ; depuis 2016, le Département contractualise directement avec ETD pour l'achèvement des actions en cours.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour d'un programme en 2017 :

- L'appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole. Ce programme prend la suite du précédent. Initié en 2014 pour une durée de 30 mois, il a pour objectif principal la réduction de la vulnérabilité des populations au travers de deux axes majeurs : le renforcement du rôle du Conseil dans la planification agricole de son territoire et le soutien aux initiatives économiques et aux infrastructures productives. En raison de certains retards dus au décaissement des fonds, le programme s'est poursuivi sur les premiers mois de 2017.

La mise en œuvre de ce programme est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, dont les bureaux sont sis à l'antenne de la Maison des Yvelines de Lomé.

ACTIVITES REALISEES EN 2017

Appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole (34 422,99€) :

La totalité des activités étant quasiment achevée fin 2016, l'équipe projet a maintenu son accompagnement à la collectivité préfectorale pendant une année, de façon à pouvoir assurer un suivi de la mise en œuvre des différents documents cadres réalisés lors du programme et le suivi de la mise en place des infrastructures cofinancées par le programme. Toutefois, deux activités n'ont pu être réalisées, faute d'obtention des ressources additionnelles demandées : la poursuite du programme d'investissement dans les infrastructures communautaires économiques, et la mise en place d'un fonds de garantie bancaire avec le concours d'une institution de micro-finance. Il manquerait environ 80 000€ pour réaliser ces deux activités.

BUDGET EXECUTE

Depuis 2016, la contribution départementale à ce programme est directement versée à ETD. Les autres ressources espérées (Préfecture de Blitta, société minière locale, et autres ressources à financer) n'ont pu être mobilisées.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Contribution au programme ETD	118 269,95 €	34 422,99 €	Compte coopération	- 0,00 €	- 8 069,29 €
		- €	Excédents 2016	29 831,28 €	29 831,28 €
			Autres ressources	75 777,67 €	- €
			Préfecture de Blitta	- €	- €
			Département des Yvelines	12 661,00 €	12 661,00 €
TOTAL	118 269,95 €	34 422,99 €	TOTAL	118 269,95 €	34 422,99 €

Hors convention, le Département a pris en charge le solde de la prestation d'assistance technique fournie par l'UCT jusqu'à 2016, qui n'avait pas été réglé l'an passé, pour 1 870,30€. Le montant total consacré par le Département à cette coopération en 2017 a donc atteint 14 531,30€.

PERSPECTIVES 2018

A ce jour, aucune perspective de prolongation ou de lancement de nouveaux projets n'est en discussion avec la Préfecture de Blitta. Les discussions avec ETD se poursuivent pour solder définitivement ce programme.

Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

CENTRE FRANCO-LIBANAIS DE GHODRASS (LIBAN)

A la suite d'un premier partenariat conclu en 2014 pour la réalisation des études de faisabilité, le Département des Yvelines s'est engagé à soutenir durant 10 ans cette association située dans le Kesrouan-Ftouh pour la construction d'un centre régional de scoutisme, dont les travaux ont débuté en 2017. Une subvention de 15 000€ a été versée cette année.

CITES UNIES LIBAN (LIBAN)

Le Département a régulièrement sollicité l'appui du Bureau technique des villes libanaises (BTVL) pour accompagner sa coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. En 2016, en partenariat avec le Département de l'Aude, le Département des Yvelines a sollicité le concours du Ministère des affaires étrangères pour la mise en place durant trois ans d'un programme d'appui et de formation aux municipalités libanaises, auxquelles participent une vingtaine d'entre elles. C'est Cités Unies Liban qui en assure la mise en œuvre. En 2017, le Département a versé à ce titre à l'association 93 900€, incluant la participation du Ministère de 78 900€ (soit une contribution nette départementale de 15 000€).

ACTION MOPTI (MALI)

L'association yvelinoise Action Mopti a été choisie comme opérateur d'un projet de participation à la relance économique de la Région de Mopti, suite à la crise politique traversée par le pays. Ce projet exceptionnel implique aussi la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). Au terme d'un processus auquel près d'une dizaine de collectivités de la région de Mopti ont participé, un projet de création d'une filière piscicole porté par les communes de Mopti et de Socoura a été retenu, pour un montant prévisionnel de 283 685€. Les instances de pilotage du projet ont été mises en place fin 2015. Le projet est en phase d'achèvement, à travers la réalisation des infrastructures de la station d'alevinage et du port de pêche de Mopti, l'acquisition des matériels et équipements, et l'achat des équipements pour la gestion et la commercialisation. Sur les 150 000€ engagés, le Département a procédé en 2017 au versement de 47 500€ complémentaires à l'enveloppe de 100 000€ versée en 2014.

ASSOCIATION AGIRABCD (SENEGAL)

Le Département de Matam prenant la succession de la Région de Matam, a hérité d'une partie de son patrimoine, notamment en termes de personnels très nombreux. AGIRabcd a accepté d'accompagner la collectivité dans une réflexion sur la restructuration des services départementaux visant une meilleure adéquation entre ses compétences et le profil de son personnel et l'optimisation de la masse salariale dans son budget. Cet accompagnement est formalisé dans le cadre d'une convention 2017-2019 signée entre les Départements des Yvelines et de Matam et AGIRabcd. L'association AGIRabcd apporte un appui au Conseil départemental, et notamment sa Direction des ressources humaines, pour notamment : établir un état des lieux précis et complet comprenant un référentiel documentaire, définir une organisation optimale, recenser des écarts entre l'existant et cette organisation, définir des mesures à prendre pour réduire ces écarts, évaluer l'impact budgétaire de la nouvelle organisation. Un groupe de travail spécifique a été mis en place en juin 2017 par le Département de Matam pour la mise en œuvre

opérationnelle de l'activité de restructuration des services et la définition d'un plan de restructuration du personnel du Conseil. L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'une mission d'AGIRabcd en janvier et la production d'un diagnostic de la situation du personnel. Cet accompagnement implique le versement un engagement financier du Département des Yvelines de 17 000€ (correspondant aux frais d'expertise, de mission et de structure), dont 13 600€ ont été versés à l'Association en 2017.

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES (SENEGAL)

Le Département des Yvelines et Bibliothèques Sans Frontières ont souhaité collaborer ensemble pour la mise en place d'une bibliothèque à Thilogne au Sénégal (Département de Matam). Bibliothèques Sans Frontières (BSF) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui favorise l'accès au savoir partout dans le monde à travers la création de bibliothèques, la professionnalisation des filières du livre, la dotation de livres et l'appui au développement des nouvelles technologies (informatisation et bibliothèques numériques). La construction de la bibliothèque portée par la diaspora yvelinoise de Thilogne, est prévue en voute nubienne et s'inscrit donc dans le programme de coopération décentralisée du Département des Yvelines pour la promotion de cette technique dans la région du Fouta au Sénégal (et qui fera l'objet d'une demande spécifique de cofinancement à YCID). BSF intervient pour sa part pour assurer l'équipement de la bibliothèque ainsi que la formation du personnel (aide au diagnostic et à la co-définition de la politique documentaire de la bibliothèque, appui à la constitution d'un fonds documentaire, aide à la définition d'une liste d'équipements et de matériels adaptés, fabrication et envoi d'un kit KoomBook, acheminement jusqu'à Thilogne, et appui à la formation des personnes ressources). L'engagement financier du Département des Yvelines atteint 29 755€ pour la période 2017-2018, dont 23 804€ ont été réglés en 2017.

ASSOCIATION LA VOUTE NUBIENNE (SENEGAL)

Ce projet de promotion et la diffusion de la voute nubienne dans le Fouta vise à rendre autonome le marché de la « VN » au nord du Sénégal à travers un accompagnement continu en termes de formation, suivi, et structuration des entreprises locales. Cette technique constructive permet de construire avec des matériaux locaux (terre, pierre), favorisant des impacts sur le plan économique (main d'œuvre locale et réinjection des gains au niveau local), sur le plan social et professionnel (formation à un métier). La montée en puissance de l'ensemble de la filière passe par des activités de sensibilisation des maîtres d'ouvrages (collectivités locales, associations yvelinoises, groupes communautaires, etc.), l'identification des besoins en bâtiments communautaires, l'identification des maîtres d'œuvre et maçons susceptibles d'intervenir dans le Fouta et d'être accompagnés à une labélisation « VN ». A la fin de l'année 2017, deux chantiers liés à la coopération yvelinoise étaient prêts à démarrer : la maternité du village de Polel Diaoubé (projet porté par une association yvelinoise) et l'Hôtel du Département de Matam, porté directement par la collectivité. Le Département des Yvelines a procédé en 2017 à un deuxième versement de 75 000€ au titre de programme et a pris en charge la réalisation des études architecturales pour le siège du Département de Matam à hauteur 15 390€.

ASSOCIATION MAISON DES YVELINES (SENEGAL)

L'association est en charge pour le compte d'YCID d'effectuer le suivi des actions cofinancées par les Yvelines, dont les actions de coopération décentralisée du Département. Au Sénégal, une équipe de trois personnes est en charge de cette activité. Afin de faciliter l'organisation d'une mission du Département des Yvelines, conduite en octobre 2017, la Maison des Yvelines a pris en charge certains frais (cérémonies, invitations des partenaires, transport des délégations...) pour un montant de 1 678,39€, que le Département des Yvelines lui a remboursé.

LYCEE POLYVALENT JULES FERRY DE VERSAILLES (TOGO)

Depuis le lancement du projet de construction d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel à Anèho, le Lycée Jules Ferry apporte son expertise et mobilise son personnel pour accompagner les autorités gestionnaires du Lycée dans le déploiement et l'amélioration des enseignements dispensés. Un appariement a ainsi été signé entre les deux établissements en 2014, que le Département des Yvelines soutient à travers une convention avec le Lycée de Versailles. En 2017, 36 816€ ont été versés au Lycée, correspondant au solde de l'annexe 2015, au programme de coopération technique en 2017, ainsi qu'au préfinancement du programme de coopération pour 2018.

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU LYCEE TECHNIQUE D'ANEHO (TOGO)

Afin d'accompagner l'intégration du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho dans son environnement, une association complémentaire a vu le jour qui permet de réunir les partenaires (Département des Yvelines, Commune d'Anèho, Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles) et les entreprises togolaises intéressées par les formations proposées par le Lycée. Ce Comité se réunit trois fois par an et a pour missions d'assurer l'adéquation entre les formations et la demande de qualification des entreprises, de promouvoir la réputation du Lycée, et de contribuer à réunir des ressources financières complémentaires de façon à maintenir un plateau technique de qualité. Créée en 2016, l'association est aidée par le Département des Yvelines de façon dégressive pendant trois ans : 22 400€ ont ainsi été versés en 2017 pour contribuer aux activités du Comité.

UNION DES COMMUNES DU TOGO (TOGO)

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. En 2016, l'UCT a candidaté à un appel d'offres de l'Union européenne pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des communes togolaises dans différents secteurs (fiscalité, état civil, eau et assainissement...). Le coût prévisionnel du programme d'une durée de trois ans est de 505 825€, et le Département des Yvelines s'est engagé à apporter une contribution de 36 000€. Une somme de 12 000€ a été ainsi décaissée en 2017. En contrepartie de ce soutien, l'UCT s'est engagée à inclure la ville d'Anèho dans les communes bénéficiaires de ce programme.

YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT (TOGO)

En dehors des activités confiées par le Département à YCID (animation de la dynamique de coopération internationale en Yvelines), YCID intervient aussi comme partenaire du Département pour la mise en œuvre partielle d'un programme portant sur la consolidation des activités du LETP d'Anèho-Glidji. Le volet sur lequel porte l'intervention d'YCID est celui de la conception et du développement d'un boîtier de communication, appelé Koombook78, en partenariat avec l'association « Bibliothèques sans frontières », dont YCID veut se servir pour promouvoir les jumelages entre établissements scolaires des Yvelines et d'Afrique, et dont la production en série serait faite au LETP. Cette composante, d'une durée de 2 ans, est d'un coût prévisionnel de 85 640€, subventionné à hauteur de 49 960€ par le Ministère des affaires étrangères. C'est ce montant qui a donc été reversé par le Département à YCID en 2017.



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apportait un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien était tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »⁶. Une seconde forme de soutien s'est mise en place en 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prenait la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

En 2015, YCID a repris à son compte l'ensemble des formes de soutien aux acteurs yvelinois, à l'exception des conventions déjà signées par le Département avant le 1^{er} janvier 2015. En début d'année 2017, ces conventions en cours étaient au nombre de 21, pour un engagement prévisionnel restant à solder de 129 201,44€. En 2017, le Département a liquidé ces engagements à hauteur de 77 132 749€, et 11 conventions demeuraient actives en fin d'année.

⁶ A noter que la DEJS proposait jusqu'en 2014 un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adressait plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines. C'est YCID qui a aussi repris ce dispositif en 2015.



L'animation de la dynamique yvelinoise

En 2017, l'intégralité de la composante « animation du territoire » a été transférée à YCID : le Département met donc en œuvre cette dimension de la politique « Yvelines, partenaires du développement » à travers sa subvention à YCID (860 000€ en 2017). En dehors de celle-ci, le Département continue à cotiser directement à Cités Unies France (27 572€ correspondant aux cotisations 2017 et 2018).



Les ressources de la politique

« Yvelines, partenaires du développement » bénéficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assemblée départementale : même si le budget n'est pas contraint par cette limite, l'objectif symbolique demeure de pouvoir lui consacrer environ un euro net par an et par habitant. Les crédits votés pour cette politique ont représenté 1 661 200€ nets lors du budget primitif pour l'exercice 2017 (soit stable par rapport à 2016 où les crédits ouverts atteignaient 1 661 188€), ont atteint 2 197 541€ suite à l'intégration des reports d'engagements non réalisés en 2016 et l'obtention de subventions extérieures, et se sont finalement établis à 1 884 975€ (contre 1 868 571€ l'an dernier) de crédits nets réalisés en fin d'année 2017 (2 897 225€ en dépenses et 1 012 250€ en recettes).

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

La politique est rattachée directement au Président du Conseil départemental, Pierre BEDIER, et formellement intégrée dans les services gérés par le Cabinet. La Commission coopération internationale joue le rôle d'un organe consultatif dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département. Elle est présidée par Alexandre JOLY et comprend en outre : Marie-Hélène AUBERT, Anne CAPIAUX, Joséphine KOLLMANNSBERGER, Jean-Noël AMADEI, Karl OLIVE, Cécile DUMOULIN. Jean-Marie TETART, Président d'YCID, ainsi que Eric LAGEL, Directeur du Cabinet du Président, y participent à titre consultatif. La Commission ne s'est pas réunie en 2017.

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet du Président, Eric LAGEL. Elle comprend trois agents permanents, Cédric LE BRIS (responsable de la Mission et des actions au Bénin, Congo, Liban, Maroc et Togo), Marion FLAGBO (en charge des actions au Mali et au Sénégal) et Murielle IAZZETTA (administration et secrétariat). Il peut être noté que ces agents sont également mis à disposition d'YCID pour 2/3 de leur temps de travail. Deux stagiaires ont complété l'équipe à Versailles à compter d'avril : Mohamadou BADIAGA et Jordan MORICE. Ce dernier a été prolongé en CDD jusqu'en avril 2018.

Sur le terrain, la Mission est relayée par les représentants d'YCID (volontaires de solidarité internationale) : Edgar TOHOUEGNON, Isabelle HOUESSOUE et Dicko SALL (Sénégal), et Marika POURCHET-DAVID (Togo).

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente à ce jour quelques incohérences en cours de résorption, mais présente le grand avantage de traduire budgétairement les orientations globales de la politique.

Le budget « Yvelines, partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subvention dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois, et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;

- Les frais liés aux missions à l'étranger pour les agents de la Mission coopération internationale et les élus.

Par ailleurs, la Mission coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, selon les besoins : service d'accueil, service de sécurité, service de transport, service évènementiel, service communication, service protocole.

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2017 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté début 2017, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2016, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2016 mais qui n'ont pas pu être payés dans le courant de l'exercice 2016 ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2016	Autres modifications	Total crédits ouverts 2017
Coopération décentralisée	1 426 200,00	399 949,47	565 118,00	2 391 267,47
Soutien aux acteurs yvelinois	-	116 601,44	12 600,00	129 201,44
Animation du réseau	874 000,00	-	13 572,00	887 572,00
Total dépenses	2 300 200,00	516 550,91	591 290,00	3 408 040,91
Recettes	639 000,00	-	571 500,00	1 210 500,00
Total recettes	639 000,00	-	571 500,00	1 210 500,00
Total net YPD	1 661 200,00	516 550,91	19 790,00	2 197 540,91

Les crédits nets votés au budget primitif, pour l'année 2017, représentaient 1 661 200€, soit 1,15€ net par habitant⁷. Les reports et modifications ultérieures de l'exercice 2016 ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 2 197 541€, soit 1,52€ par habitant.

BUDGET REALISE

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2016 et les délibérations prises en 2017) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2017 de la politique.

	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2018
Coopération décentralisée	2 391 267,47	2 352 853,00	1 932 520,89	420 332,11
Soutien aux acteurs yvelinois	129 201,44	126 950,49	77 132,49	49 818,00
Animation du réseau	887 572,00	887 572,00	887 572,00	-
Total dépenses	3 408 040,91	3 367 375,49	2 897 225,38	470 150,11
Recettes	1 210 500,00	1 209 785,72	1 012 250,14	197 535,58
Total recettes	1 210 500,00	1 209 785,72	1 012 250,14	197 535,58
Total net YPD	2 197 540,91	2 157 589,77	1 884 975,24	272 614,53

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'année 2017 a été une année plus large au regard de l'objectif de consacrer un euro net par habitant à la coopération : 1 884 975€ net ont ainsi été

⁷ Pour une population de 1 450 000 habitants

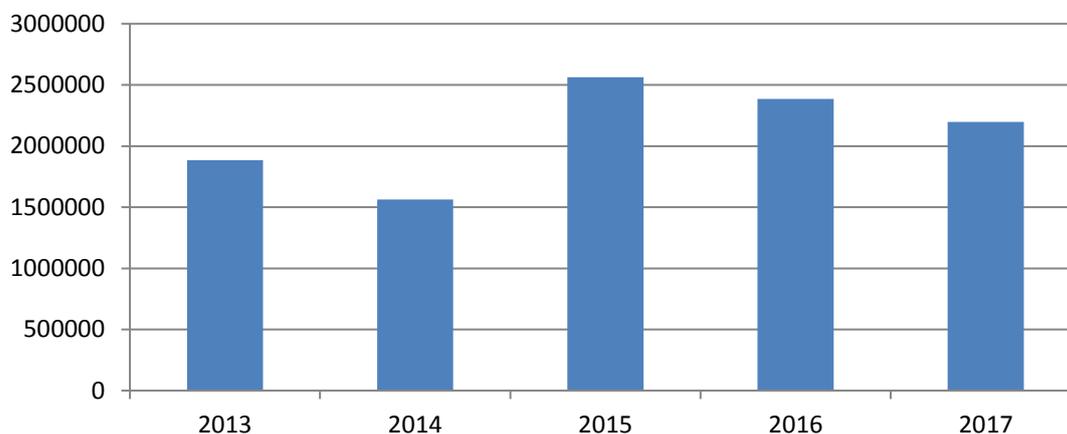
dépensés, soit 1,30€ net par habitant, mais cela tient avant tout aux engagements reportés. Ce niveau de dépenses est sensiblement le même que l'an passé.

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 98,2% (97% en 2016), et le taux de réalisation des engagements atteint 87,4% (contre 78,8% en 2016). Les reports représentent 14% des dépenses engagées (21,7% en 2016), pour un montant légèrement supérieur à l'an passé en valeur absolue.

Ces différents taux témoignent d'une capacité de programmation, d'exécution et de pilotage du budget qui s'améliore d'année en année, grâce à une meilleure relation avec les partenaires de coopération d'une part, et à une plus grande prévisibilité des dépenses (par exemple, la cotisation versée à YCID, qui représentait 860 000€, est connue dès la préparation du budget primitif et exécutée à 100% durant l'année budgétaire).

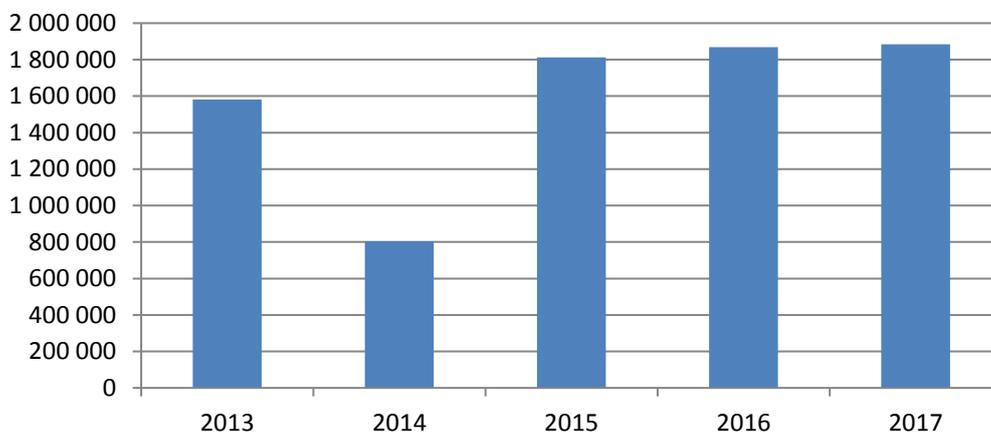
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES

Evolution des engagements nets par an (2013-2017)



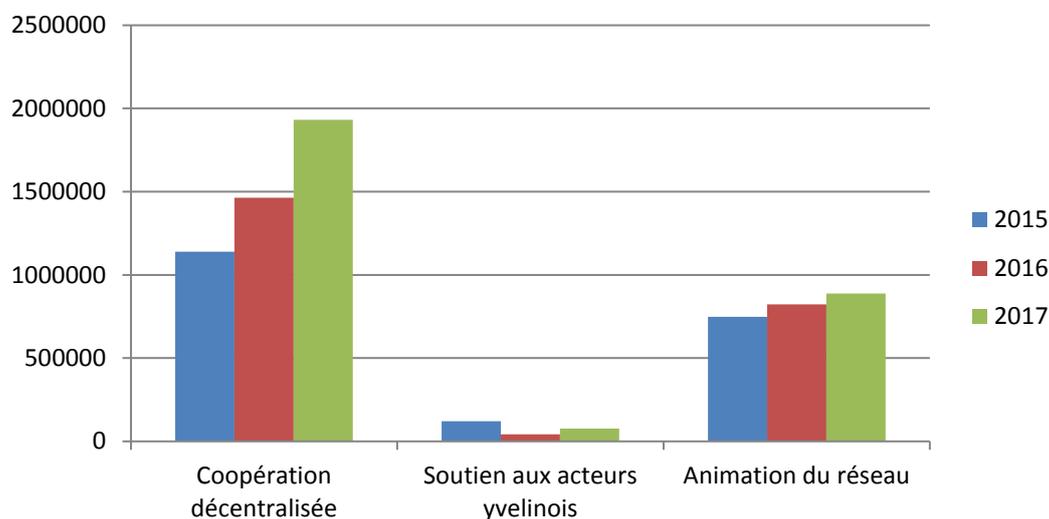
Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. Le taux d'engagement sur crédits ouverts en 2017 a été très bon, proche du montant autorisé, comme l'an dernier. La tendance à la baisse sur les deux derniers exercices doit s'analyser comme la diminution progressive du stock de reports d'une année à l'autre.

Evolution des dépenses réelles nettes par an (2013-2017)



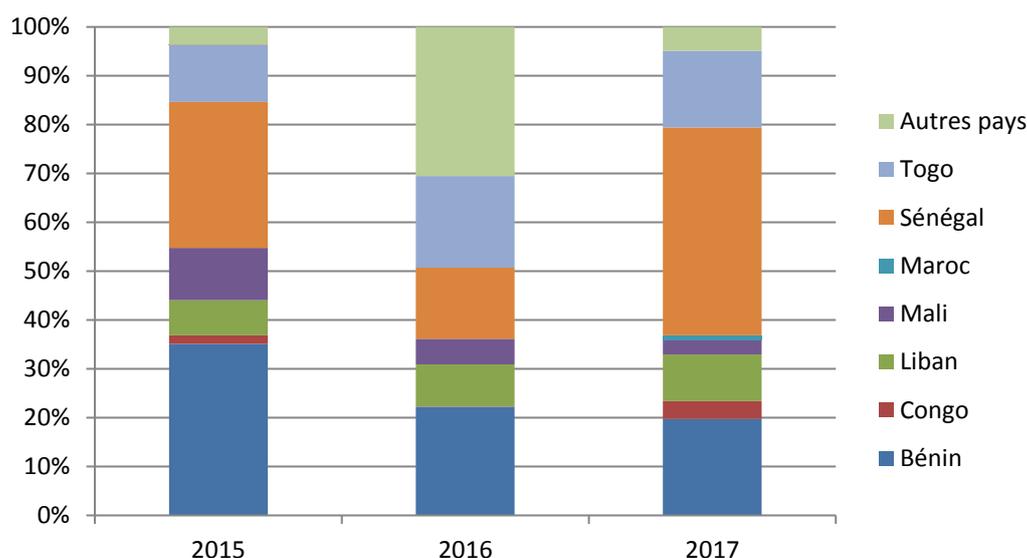
Les dépenses réelles nettes par habitant sont restées inférieures à 1€ entre 2009 et 2012, avant de s'élever au-dessus de ce seuil en 2013 (1,10€), puis une nette baisse en 2014 (0,56€). Elles sont remontées à 1,25€ en 2015, puis 1,29€ en 2016 et 1,30€ cette année, traduisant l'effort supplémentaire pris en charge par le Département dans le cadre de la création du groupement YCID ainsi que la résorption progressive du stock d'engagements non liquidés en 2014.

Répartition des dépenses réelles brutes par opération (2015-2017)



Les dépenses brutes pour la coopération décentralisée sont en croissance depuis deux ans grâce à l'obtention ou au décaissement de subventions extérieures obtenues par le Département, après une forte baisse en 2014 en raison d'élections locales dans plusieurs pays de la coopération. Les dépenses de soutien aux initiatives yvelinoises poursuivent leur baisse vers zéro, seuls des reports demeurent à liquider, aucun engagement nouveau n'est pris. La hausse continue de la composante « Animation du territoire » depuis 2015 tient à la cotisation versée à YCID (cette cotisation pourrait en fait être affectée pour partie au soutien aux initiatives, et pour partie à l'animation du territoire).

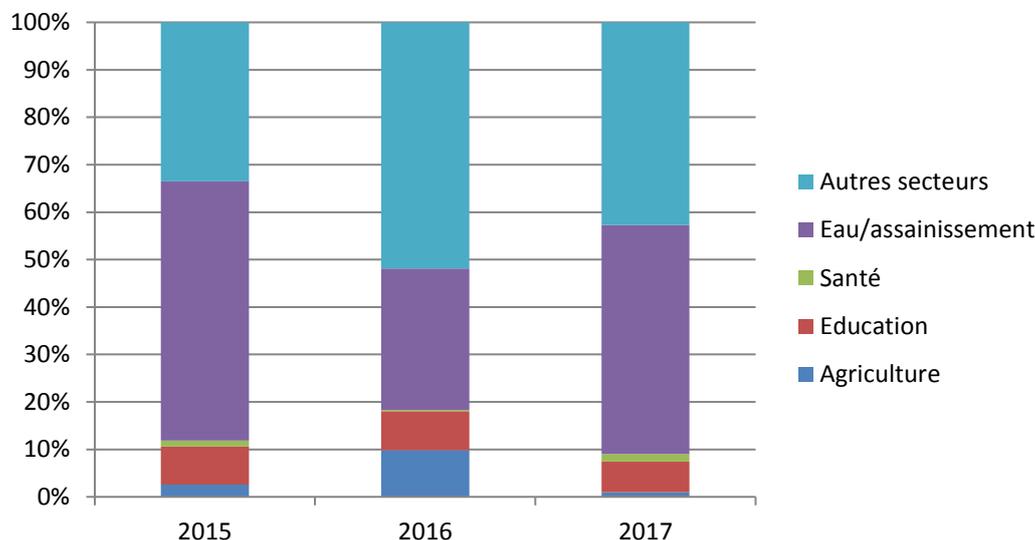
Répartition des dépenses réelles brutes par pays (2015-2017)



En raison d'un important financement obtenu en 2017 auprès de l'AFD pour la coopération avec le Département de Podor (et rétrocédé à la collectivité sénégalaise), le Sénégal occupe significativement la première place des pays bénéficiaires de l'aide départementale. Le Bénin et le Togo, qui eux aussi sont

concernés par des financements extérieurs, complètent la liste des principaux pays bénéficiaires. NB : ces données ne tiennent pas compte des fonds versés à YCID (860 000€), qui seraient entièrement comptabilisés comme dépensés en France, alors qu'une grande partie de ces fonds est ensuite réallouée à des actions à l'étranger.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention (2015-2017)



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides. Les plus gros projets départementaux concernant la gestion des déchets solides (Podor et Mono) et l'assainissement (Anèho), ils représentent une part très significative des engagements départementaux. Parmi les autres secteurs, il convient de tenir compte de l'engagement d'un important programme dans le Mono en faveur de la fiscalité locale. Comme dans le précédent graphique, les dépenses liées à YCID ne sont pas prises en compte.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif a été voté en janvier 2018, il est construit sur une base stable par rapport à l'exercice précédent. La contribution départementale à YCID est désormais stabilisée à 860 000€.

	Budget primitif	Crédits reportés 2017	Total crédits ouverts 2018
Coopération décentralisée	1 009 100,00	420 332,11	1 429 432,11
Soutien aux acteurs yvelinois	-	49 818,00	49 818,00
Animation du réseau	874 000,00	-	874 000,00
Total dépenses	1 883 100,00	470 150,11	2 353 250,11
Recettes	222 000,00	197 535,58	419 535,58
Total recettes	222 000,00	197 535,58	419 535,58
Total net YPD	1 661 100,00	272 614,53	1 933 714,53



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2017

2017	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	64 338,43 €	36 766,43 €	- €	27 572,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	27 572,00 €	- €	- €	27 572,00 €
011-6188/Prestations de service	16 338,00 €	16 338,00 €	- €	- €
011-6238/Frais de réception	2 336,97 €	2 336,97 €	- €	- €
011-6251/Transport de personnes	11 417,76 €	11 417,76 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	6 673,70 €	6 673,70 €	- €	- €
DFS	1 660 929,40 €	786 258,80 €	14 670,60 €	860 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	713 153,40 €	699 482,80 €	13 670,60 €	- €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	946 776,00 €	86 776,00 €	- €	860 000,00 €
DIS	1 171 957,55 €	1 109 495,66 €	62 461,89 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	1 156 108,50 €	1 109 495,66 €	46 612,84 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	15 849,05 €	- €	15 849,05 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 897 225,38 €	1 932 520,89 €	77 132,49 €	887 572,00 €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	299 626,00 €	299 626,00 €	- €	- €
13-1321/Sub d'investissement de l'Etat	551 866,00 €	551 866,00 €	- €	- €
13-13178/Autres fonds européens	160 758,14 €	160 758,14 €	- €	- €
TOTAL RECETTES YPD	1 012 250,14 €	1 012 250,14 €	- €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 884 975,24 €	920 270,75 €	77 132,49 €	887 572,00 €

■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2018

NB : ce budget inclus les reports autorisés de l'année 2017, soit 470 150,11 en dépenses et 197 535,58€

2018	Crédits ouverts totaux	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	61 662,00 €	47 662,00 €	- €	14 000,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	14 000,00 €	- €	- €	14 000,00 €
011-6188/Prestations de service	16 562,00 €	16 562,00 €	- €	- €
011-6251/Transport de personnes	22 100,00 €	22 100,00 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	9 000,00 €	9 000,00 €	- €	- €
DFS	1 405 185,07 €	530 011,07 €	7 974,00 €	860 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	511 881,07 €	496 707,07 €	7 974,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	893 304,00 €	33 304,00 €	- €	860 000,00 €
DIS	886 403,04 €	839 559,04 €	41 844,00 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	886 403,04 €	839 559,04 €	41 844,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 353 250,11 €	1 417 232,11 €	49 818,00 €	874 000,00 €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	120 700,00 €	79 000,00 €	- €	- €
13-1321/Subvention investissement Etat	250 000,00 €	250 000,00 €	- €	- €
13-13178/Autres fonds européens	298 835,58 €	310 000,00 €	- €	- €
TOTAL RECETTES YPD	419 535,58 €	639 000,00 €	- €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 921 514,53 €	1 009 896,53 €	49 818,00 €	874 000,00 €

Annexe 3 – Liste des subventions versées en 2017 aux acteurs yvelinois

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
Lumière du monde	Rambouillet	Investissement	PPDL	Cameroun	Eau et assainissement	4 500,00 €
Lumière du monde	Rambouillet	Fonctionnement	PPDL	Cameroun	Eau et assainissement	500,00 €
Viroflay	Viroflay	Investissement	PPDL	Mali	Santé de base	6 300,00 €
Viroflay	Viroflay	Fonctionnement	PPDL	Mali	Santé de base	500,00 €
Houdan	Houdan	Investissement	PPDL	Sénégal	Eau et assainissement	3 249,05 €
Houdan	Houdan	Fonctionnement	PPDL	Sénégal	Eau et assainissement	500,00 €
Kassoumaï	Houdan	Fonctionnement	PPDL	Sénégal	Autre multi-secteur	500,00 €
Kassoumaï	Houdan	Investissement	PPDL	Sénégal	Autre multi-secteur	6 206,00 €
Association pour le développement de Toumoughel	Les Mureaux	Investissement	PPDL	Sénégal	Education de base	12 597,00 €
Moto Action	Jouy En Josas	Fonctionnement	PPDL	Cameroun	Politiques en matière de population/santé et fertilité	7 948,00 €
Jangde E Cellal	Mantes La Jolie	Investissement	Solidarité migrants	Sénégal	Santé de base	1 300,04 €
Soleil du Monde	Trappes	Investissement	Solidarité migrants	RD Congo	Transport et entreposage	5 652,00 €
Jangde E Cellal	Mantes La Jolie	Fonctionnement	Solidarité migrants	Sénégal	Santé de base	132,60 €
Association pour le développement du village d'Oussoubidiagana	Plaisir	Fonctionnement	Solidarité migrants	Mali	Infrastructures et services sociaux divers	1 507,60 €
Soleil du Monde	Trappes	Fonctionnement	Solidarité migrants	RD Congo	Transport et entreposage	500,00 €
MPSGK	St Germain En Laye	Fonctionnement	MPD	Mali	Santé (général)	1 582,40 €
Association pour le développement de Dalafing et environs en France	Mantes La Jolie	Investissement	MPD	Sénégal	Agriculture	2 400,00 €
	Mantes La Jolie	Fonctionnement	MPD	Sénégal	Agriculture	500,00 €
Mission internationale DIMPA	Maurepas	Investissement	MPD	Congo	Infrastructures et services sociaux divers	1 357,80 €
Mission internationale DIMPA	Maurepas	Fonctionnement	MPD	Congo	Infrastructures et services sociaux divers	500,00 €
CC Pays houdanais	Maulette	Investissement	PPDL	Sénégal	Eau et assainissement	6 300,00 €
Aquassistance	Le Vésinet	Investissement	PPDL	Togo	Eau et assainissement	12 600,00 €

***Le Conseil départemental,
acteur engagé de toutes les solidarités***

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter